

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Garere Maina (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	:	M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	:	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u>	:	M. R. GARCIA-MORITAN Mlle N. NASCIBENE
<u>Australie</u>	:	M. D.M. SADLEIR M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u>	:	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u>	:	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u>	:	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u>	:	M. I. SOTIROV
<u>Canada</u>	:	M. D.S. McPHAIL M. G.R. SKINNER M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u>	:	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUNG M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u>	:	
<u>Egypte</u>	:	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	:	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u>	:	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u>	:	M. J. de BEAUSSE
<u>Hongrie</u>	:	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY M. F. GAJDA M. T. TOTH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u>	:	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN Mme L. PURI
<u>Indonésie</u>	:	M. N. SUTRESNA M. N. WISNOEMOERTI M. I. DAMANIK M. F. QASIM M. A. BAHRIN
<u>Iran</u>	:	M. M.J. MAHALLATI
<u>Italie</u>	:	M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u>	:	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA M. T. ARAI
<u>Kenya</u>	:	M. C. GARERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u>	:	M. M. CHRAÏBI
<u>Mexique</u>	:	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. CONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u>	:	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u>	:	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u>	:	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u>	:	M. F. van DONGEN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u>	:	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u>	:	M. B. SUJKA M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u>	:	M. G. HERDER M. H. THIELICKE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u>	:	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. M. BICHIR
<u>Royaume-Uni</u>	:	M. D.M. SUMMERHAYES Mme J.I. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u>	:	M. A.J. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u>	:	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u>	:	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOHÁ M. A. CIMA M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u>	:	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAYEV M. V.V. LOCHTCHININE M. V.M. GANJA M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. GAÏ
<u>Venezuela</u>	:	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO
<u>Yougoslavie</u>	:	M. M. VRHUNEC
<u>Zaire</u>	:	Mme E. EKANGA KABEYA M. OSIL GNOK
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u>	:	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u>	:	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent-soixante-quinzième séance plénière du Comité du désarmement.

Pour commencer, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Yoshio Okawa du Japon, qui m'a transmis la Présidence du Comité conformément à l'article 9 de son règlement intérieur. L'Ambassadeur Okawa a accompli un travail remarquable depuis son accession à la Présidence du Comité en avril dernier. A la veille de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les problèmes restaient encore aussi complexes et non résolus qu'ils l'avaient été il y a quatre ans ou même plus. Mais vous avez fait de votre mieux, Monsieur l'Ambassadeur, et nous avons envers vous une dette de reconnaissance pour la façon dont vous avez guidé et dirigé le Comité pendant cette période.

Je souhaite également remercier le Secrétaire du Comité, H. Rikhi Jaipal, ainsi que ses collaborateurs, pour les services de grande valeur qu'ils ont fournis au Comité depuis que nous nous sommes réunis ici, il y a trois mois.

Puisque c'est la première séance du Comité du désarmement depuis la fin de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, nous ne pouvons éviter de nous y référer et de tirer certaines conclusions. La session devait s'occuper de deux questions fondamentales. Elle devait examiner l'application des recommandations et décisions de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et envisager, si possible, d'adopter un Programme global de désarmement. Il est très regrettable qu'aucun de ces problèmes n'ait été résolu avec succès. On peut en dire de même des trois autres questions principales inscrites à son ordre du jour, qui étaient l'application de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, l'accroissement de l'efficacité des mécanismes dans le domaine du désarmement et les mesures visant à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement.

Comme l'Assemblée générale n'a pas pu achever son travail sur ces questions pendant la session, elle a décidé de les renvoyer au Comité du désarmement et à ses propres sessions ordinaires. Cette situation impose une lourde tâche au Comité pendant cette brève session et, je pense, pendant quelques sessions à venir.

Ma délégation a été déçue par l'issue de la douzième session extraordinaire, comme je suis sûr de nombreuses autres l'ont été, mais nous avons été encouragés par la détermination de l'Assemblée générale de ne pas détruire le travail réalisé jusqu'ici en matière de désarmement. Le renvoi au Comité du désarmement et aux futures sessions de l'Assemblée générale des questions restant à résoudre était une marque de foi et de confiance dans cette institution. Elle pose un défi au Comité, aux éminents représentants que vous êtes et aux gouvernements que vous représentez. C'est ainsi que ma délégation voit les résultats de la session extraordinaire.

Avant que la session extraordinaire ne commence, nous avons reconnu que les circonstances dans lesquelles elle allait se tenir n'étaient pas propices. Le climat politique et les tensions dans le monde ne pouvaient qu'exercer une influence négative sur les délibérations concernant les problèmes du désarmement. Le désarmement n'est pas une science que l'on peut faire progresser indépendamment des questions qui affectent la vie quotidienne des nations. Il est directement lié à la façon dont chaque Etat perçoit la sécurité et aux dispositions prises pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Si l'on ne peut démontrer que ces dispositions assurent la sécurité, s'il subsiste un doute que le mécanisme créé pour maintenir la sécurité pourra fonctionner lorsque le besoin s'en fera sentir, il est inévitable que les négociations

(Le Président)

dans le domaine du désarmement resteront extrêmement difficiles. A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a reconnu cette relation mutuelle entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et le désarmement, d'autre part, en disant ce qui suit dans le paragraphe 13 du Document final :

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par accord international et exemple mutuel, ce qui aboutira en fin de compte au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En même temps, il faut s'attaquer aux causes de la course aux armements et réduire les menaces à la paix, et il conviendrait à cette fin de prendre des mesures efficaces pour éliminer les tensions et régler les différends par des moyens pacifiques."

Ma délégation espère que cette relation mutuelle restera toujours présente à l'esprit et qu'un travail sérieux sera effectué pour mettre en oeuvre et renforcer les mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En commençant cette session d'été du Comité, nos pensées vont avant tout aux conflits qui sévissent dans différentes parties du monde. Bien que ces conflits n'entrent pas directement dans notre champ d'activités, ils affectent néanmoins nos délibérations et nos négociations et, par conséquent, tout ce qui peut être fait pour y mettre fin devrait l'être. La prévention de l'éclatement fréquent de guerres locales contribuerait beaucoup à réduire les tensions et à améliorer ainsi le climat de nos négociations au Comité.

La récente issue de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement exige une réaffirmation vigoureuse du Document final de la première session extraordinaire et un attachement total à ce document de la part de tous les Etats. Elle fait également ressortir le caractère négociateur de ce Comité, qui devrait être pleinement mis à profit par tous ses Etats membres. Il ne fait aucun doute que les problèmes de la portée et de la vérification du respect des accords sur des questions de désarmement sont à la base de l'absence d'une volonté politique.

Il faudrait rechercher des moyens d'accroître l'efficacité du Comité en tant qu'organe de négociation sur des questions de désarmement. Notre ordre du jour est déjà bien rempli. Il y a, entre autres, les problèmes du Programme global de désarmement, du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, auxquels la session actuelle du Comité doit s'attaquer. Il faudra que nous travaillions plus intensément et plus rapidement.

J'ai esquissé brièvement certains des problèmes fondamentaux que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas résolus et sur lesquels le Comité devrait se pencher sérieusement pendant sa session actuelle. Un projet de programme de travail pour les séances plénières du Comité sera distribué à toutes les délégations cet après-midi. J'espère que nous pourrons l'adopter à la prochaine séance du Comité, le 5 août, de façon à pouvoir commencer sans délai notre travail. Cette session du Comité du désarmement sera relativement courte et nous devrions donc mettre à profit chaque heure dont nous disposons.

(Le Président)

Pour ce qui est de la création ou du rétablissement de groupes de travail spéciaux et de l'organisation de leurs travaux, j'ai entrepris des consultations officieuses et nous en parlerons cet après-midi.

Ma délégation est entièrement à votre service et se tient prête à aider par tous les moyens possibles la réalisation de progrès dans notre travail.

Je vous remercie de votre attention.

J'aimerais maintenant saluer chaleureusement le nouveau représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Datcu, qui rejoint le Comité pour la première fois aujourd'hui comme chef de sa délégation. L'Ambassadeur Datcu est un diplomate très expérimenté qui a servi dernièrement en tant que chef de sa délégation à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et, avant cela, en tant que Représentant permanent de son pays à New York. Auparavant il était Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève en même temps que chef de la délégation de son pays à la Conférence du Comité du désarmement. Je suis certain que nous pouvons compter sur sa vaste expérience dans les tâches complexes qui confrontent le Comité. Je voudrais aussi me féliciter une fois de plus de la présence parmi nous de Mme Inga Thorsson, le chef de la délégation suédoise, qui prendra la parole au Comité aujourd'hui.

J'aimerais aussi saluer la présence parmi nous aujourd'hui des boursiers du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement pour 1982. J'ai été informé que la partie de ce programme qui doit se tenir à Genève a commencé le 12 juillet et se terminera le 30 août. Les boursiers assisteront à nos séances plénières au cours de leur séjour à Genève. Au nom du Comité, je leur souhaite une chaleureuse bienvenue et tout le succès possible dans leurs études.

Permettez-moi d'appeler l'attention des délégations sur le document CD/300, intitulé "Lettre datée du 3 août 1982 adressée au Président du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à propos du document de clôture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement", qui vient d'être distribué aujourd'hui par le secrétariat.

Sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui figurent les représentants du Mexique, du Canada, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Inde, de la Suède, du Brésil et de la République fédérale d'Allemagne.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Mexique, Son Excellence l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord exprimer la sincère satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir présider le Comité du désarmement pendant ce premier mois de notre session d'été de 1982. Ceux qui, comme moi, ont eu la chance de vous voir en exercice non seulement ici, au Comité du désarmement, mais à l'Assemblée générale, à New York, savent que la direction du Comité est en de très bonnes mains. Puisque, comme nous le savons tous, l'usage veut que le Président entrant procède à des consultations avec le Président sortant avant d'entrer en fonctions, je crois pour ma part que je n'aurais pu faire un meilleur choix que mon prédécesseur pour procéder à des consultations à la fin de ce mois. Je voudrais aussi exprimer, ou plus précisément, renouveler mes félicitations au distingué représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa. Nous savons tous avec quelle distinction il s'est acquitté de ses responsabilités au Comité, lors du dernier mois de la session de printemps, mais ceux qui assistaient à la session extraordinaire de l'Assemblée qui vient de

(M. Garcia Robles, Mexique)

s'achever ont pu l'y voir déployer la même maîtrise dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais m'associer très sincèrement aux paroles de bienvenue que vous avez adressées ici à l'Ambassadeur Datcou. Il est peut-être nouvellement arrivé parmi nous, mais pour plusieurs délégations, comme vous l'avez vous-même indiqué, c'est un vieil ami de New York, où il a exercé pendant plusieurs années, de façon particulièrement brillante, les fonctions de Représentant permanent de son pays. Il va sans dire que j'ai grand plaisir à revoir parmi nous ma distinguée collègue et amie, Mme Thorsson; enfin, je suis également heureux de savoir que les boursiers du désarmement ont repris leurs tâches annuelles.

Lors de l'ouverture de la première session de ce "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", le mercredi 24 janvier 1979, je me suis permis de formuler le jugement suivant sur le Document final, qui concrétisait les résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue au début de 1978 et au cours de laquelle, comme on le sait, le Comité du désarmement a été institué :

"Jamais auparavant l'Organisation des Nations Unies n'avait eu à approuver un document aussi complet, surtout par consensus - avec la participation de la France et de la Chine - dans lequel sont proclamés avec force certaines vérités et certains principes - dont il est impossible désormais de mettre en doute l'exactitude ou le caractère impératif, selon le cas; c'est ainsi qu'il est déclaré expressément dans ce document que l'accumulation des armes, surtout des armes nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit; que les arsenaux nucléaires existants et la poursuite de la course aux armements font peser une menace sur la survie même de l'humanité; qu'il existe un lien étroit entre le désarmement et le développement et qu'il faut d'urgence utiliser les ressources libérées grâce à l'application de mesures de désarmement pour combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement; que, conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies est investie d'un rôle central et d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement, raison pour laquelle les Etats Membres devront la tenir dûment informée de toutes les mesures qu'ils n'auront pas prises sous ses auspices, que ces mesures soient unilatérales, bilatérales, régionales ou multilatérales."

Le bilan de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui vient de s'achever au Siège de l'Organisation des Nations Unies est bien différent. En effet, l'Assemblée a échoué lamentablement dans la tâche que l'on considérait à juste titre, dès le début, comme son objectif fondamental : l'adoption d'un programme global de désarmement reflétant fidèlement les exigences énoncées au paragraphe 109 du Document final.

Ce n'était pourtant pas faute d'organisation, de travail et d'assiduité. A sa deuxième séance, qui s'est tenue le 14 juin, la Commission spéciale de la session extraordinaire a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé du programme global de désarmement. Ce groupe, qui a reçu le No 1 et que j'ai eu l'honneur de présider, a créé sans délai quatre groupes de rédaction, également à composition non limitée, afin de parvenir à un accord sur le texte des divers chapitres du programme sur la base du projet qui avait été transmis à l'Assemblée par le Comité du désarmement au bout de deux années de travaux.

Il serait hors de propos d'exposer ici en détail les efforts ininterrompus qui ont été accomplis, pendant un peu moins de trois semaines, pour réaliser l'objectif que l'on se proposait au sein des organes susmentionnés, ainsi qu'au cours de diverses consultations officieuses supplémentaires. Il suffit de rappeler brièvement

(H. Garcia Robles, Mexique)

que les chapitres intitulés "Objectifs" et "Priorités" sont presque entièrement achevés; que des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration du chapitre relatif aux "Principes" et à un moindre degré, dans celle du chapitre intitulé "Mécanismes et procédures" et d'un autre chapitre supplémentaire consacré à la "Vérification", qui doit s'appuyer sur les éléments contenus dans le projet de Genève relatif au chapitre antérieur.

En outre, lors de sa quatrième séance, le Groupe de travail a été saisi d'un projet d'introduction que j'ai jugé opportun de préparer en ma qualité de Président de ce groupe et qui n'a donné lieu à aucune objection, encore que l'on n'ait pas eu le temps de l'examiner en détail.

En revanche, la partie du programme relative aux "Mesures de désarmement" et plus particulièrement celles comprises dans la section intitulée "Armes nucléaires", a constitué un obstacle infranchissable pour réaliser un consensus. A ce propos, je n'ai pas davantage l'intention de me livrer à une analyse approfondie des divers éléments qui ont contribué au triste résultat que nous observons. Je me bornerai à réaffirmer ce que j'ai déclaré à la séance de clôture de l'Assemblée extraordinaire, le 10 juillet, où j'ai exprimé la ferme conviction que les membres du groupe connu en tant que "Groupe des 21", dont le Mexique fait partie, et qui comprend également, comme on le sait, tous les pays du Comité du désarmement qui n'appartiennent à aucune des deux grandes alliances militaires, peuvent avoir la conscience en paix puisque, comme je l'ai dit alors en m'appuyant sur une série d'exemples concrets indiscutables, je doute qu'on trouve dans l'histoire des négociations multilatérales sur le désarmement un cas dans lequel l'une des parties aurait fait des concessions aussi nombreuses et aussi importantes que celles qu'a consenties le Groupe des 21 au cours de la brève période pendant laquelle des négociations se sont déroulées lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je crois également indispensable de souligner la surprise que j'ai éprouvée, de même que de nombreux autres représentants des pays du tiers monde, après avoir entendu, lors du débat général, une superpuissance déclarer qu'"il nous faut des actes, non des mots" et que "nous ne devrions pas confondre la signature d'accords avec la solution des problèmes", étant donné que "les accords ne renforcent véritablement la paix que lorsqu'ils sont respectés", en voyant la délégation de cette même superpuissance adopter peu après une attitude manifestement opposée aux affirmations précédentes, qui avaient été énoncées au plus haut niveau le 17 juin. En fait, le traitement à adopter pour la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires a peut-être été l'élément décisif qui a entraîné l'échec de l'Assemblée générale en ce qui concerne le programme global de désarmement.

Cette attitude est, nous semble-t-il, en contradiction flagrante avec l'engagement souscrit dans le Traité d'interdiction partielle des essais, il y a déjà près de 20 ans, dans le préambule duquel les gouvernements se déclarent déterminés à chercher à "assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais", engagement qui devait être réaffirmé expressément cinq ans plus tard dans le préambule du Traité sur la non-prolifération et qui est également clairement énoncé à l'article VI de ce même traité. A plus forte raison, il convient de garder présent à l'esprit que la même superpuissance a approuvé - et cela sans participer à un consensus, ce qui peut parfois signifier une acceptation passive, mais en apportant la contribution active et sans équivoque d'un vote favorable - les dispositions contenues dans les trois résolutions adoptées par

(M. Garcia Robles, Mexique)

l'Assemblée générale des Nations Unies en trois années successives - la résolution 32/78 du 12 décembre 1977, la résolution 33/60 du 14 décembre 1978 et la résolution 34/73 du 11 décembre 1979, aux termes desquelles l'Assemblée générale priait instamment les trois Etats qui procédaient à des négociations - à savoir, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique - premièrement, de les mener "d'urgence à une issue positive" et deuxièmement, d'"en communiquer les résultats au Comité du désarmement" immédiatement après, en demandant parallèlement à ce comité d'engager des négociations sur le traité en question "de toute urgence", "à titre hautement prioritaire" ou "immédiatement", selon que l'on donne la préférence à l'une ou à l'autre des expressions employées respectivement dans ces trois résolutions.

Certes, chaque Etat a le droit souverain de déterminer les principes directeurs de sa politique extérieure. Néanmoins, il a aussi, à l'égard de la communauté internationale, le devoir inéluctable de faire en sorte qu'elle sache à quoi s'en tenir au sujet de l'application de ces principes. Comme on nous l'a dit au cours des débats de la récente session extraordinaire, c'est seulement des tyrans que l'on peut dire, selon les paroles d'Eleanor Roosevelt, que "leurs promesses constituent un contraste marquant avec leurs actes". Si l'on souhaite une accélération effrénée de la course aux armements nucléaires, il faut le dire franchement. La Campagne mondiale pour le désarmement, dont le Mexique a eu le privilège de prendre l'initiative, il y a deux ans, et que l'Assemblée a lancée solennellement à sa séance d'ouverture, a précisément pour objet de donner des informations dignes de foi aux peuples du monde, à ces millions d'êtres humains qui - tant en Europe qu'aux Etats-Unis - sont descendus dans la rue pour proclamer leur volonté de paix et de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire.

Comme l'a déclaré à juste titre l'Assemblée extraordinaire de 1978, si les armes nucléaires constituent une menace pour la survie même de l'humanité, il est évident que "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde". Il est donc naturel que les Etats qui veulent être les porte-parole authentiques de leurs peuples estimant qu'ils ont non seulement le droit manifeste, mais aussi le devoir inéluctable d'analyser de sang-froid et objectivement les raisons pour lesquelles, jusqu'à présent, après un quart de siècle de délibérations aux Nations Unies et dans les organes de négociations sur le désarmement, il n'a pas encore été possible d'élaborer un traité en vertu duquel tous les essais d'armes nucléaires seraient interdits à tout jamais. Pour effectuer une telle analyse, il nous semble opportun et utile de passer en revue certaines opinions et certains faits récents particulièrement pertinents, tels que ceux que je vais exposer.

Dans un livre paru en librairie alors que l'Assemblée siégeait, qui est intitulé "Illusions et réalités nucléaires", un auteur aussi versé en la matière que l'est sans nul doute Lord Solly Zuckerman s'exprime ainsi :

"En juillet 1959 (année qui correspond au moratoire volontaire de 1958-1961), Harold McMillan écrivait que 'les Américains ... semblent actuellement pencher contre un accord d'interdiction complète qui engloberait les essais souterrains. Si cela est vrai, voilà qui est tragique'. Plus loin, il fait observer ce qui suit : 'La raison véritable de cette attitude est que la Commission atomique et le Pentagone tiennent beaucoup à poursuivre indéfiniment les essais à tous les degrés de puissance en vue de continuer à améliorer et à perfectionner l'art des armes nucléaires'..."

Pour compléter la citation de McMillan faite dans ce passage de son livre, Lord Zuckerman ajoute quelques observations de son cru, qui sont ainsi conçues :

(M. Garcia Robles, Mexique)

"L'une des raisons pour lesquelles les Américains tenaient tant à poursuivre les essais d'armes nucléaires était qu'au moment où l'on parlait d'interdire ces essais, ils avaient entrepris un vigoureux programme de mise au point de missiles ballistiques. Comme on pouvait s'y attendre, les Russes ont répondu en intensifiant leurs propres programmes. Cela a ajouté une nouvelle dimension à la course aux armements : de même que le rêve d'élaborer des systèmes anti-missiles ...

"En 1964, une année après la signature du Traité d'interdiction partielle des essais, York et Wiesner, qui se trouvaient au centre des débats, avec les Présidents Eisenhower et Kennedy, ont publié l'article que j'ai mentionné précédemment, dans lequel ils déclaraient qu'il n'était pas nécessaire de procéder à de nouveaux essais d'armes nucléaires pour garantir la sécurité nationale. (Il vaut la peine d'insister sur ce point, Monsieur le Président, afin qu'il soit bien clair : York et Wiesner ont déclaré qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des essais supplémentaires d'armes nucléaires pour garantir la sécurité nationale). Lord Zuckerman poursuit comme suit : "A leur avis, l'accroissement de la puissance militaire qui pourrait résulter d'essais supplémentaires et de l'élaboration de nouvelles armes nucléaires amènerait infailliblement une diminution de la sécurité nationale, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Selon l'opinion mûrement pesée de ces deux spécialistes, qui disposaient de tous les éléments d'information nécessaires, la poursuite de la course aux armements ne pouvait échapper à ce curieux paradoxe."

La situation qui existait ainsi dans la seconde partie de la décennie des années cinquante et au début des années soixante ne semble pas avoir beaucoup changé, à en croire l'éditorial publié par le New York Times il y a dix jours à peine, le 23 juillet. En effet, cet éditorial, qui porte le titre significatif de "Nuclear Sand in the Eye" ("Du sable nucléaire dans les yeux"), contient notamment les assertions suivantes :

"L'Administration actuelle a interrompu les négociations sur l'interdiction des essais depuis dix-huit mois; de toute évidence, elle ne s'intéresse pas à un traité d'interdiction complète. Cette situation est très regrettable, tant pour les relations américano-soviétiques que pour la cause de la non-prolifération. Sans entraîner de risques militaires importants pour aucune des deux puissances, l'interdiction complète des essais contribuerait puissamment à décourager d'autres nations de chercher à acquérir des armes nucléaires.

"Le Comité des chefs d'état-major insiste invariablement sur le fait que les essais sont essentiels pour le perfectionnement des armes nucléaires et pour vérifier la fiabilité des anciennes ogives. Son opposition est renforcée par les laboratoires d'armements des Etats-Unis, qui nourrissent des inquiétudes pour l'avenir de leurs travaux au cas où on leur refuserait le droit de poursuivre leurs essais. Cependant, il y a à cette préoccupation des réponses satisfaisantes, que l'Administration ne se donne même pas la peine d'examiner. Elle prend le parti du Comité des chefs d'état-major et recourt au vieil épouvantail d'une vérification inadéquate pour ébranler le Congrès et le peuple ...

Le New York Times poursuit ainsi : "Il n'existe pas d'obstacle insurmontable à la vérification de l'application d'un traité. L'Union soviétique est allée plus loin qu'elle ne l'a jamais fait en acceptant d'installer des 'boîtes' de vérification contrôlées par les Etats-Unis, là où Washington le souhaiterait, ainsi que le principe de la vérification par mise en demeure sur le terrain ...

(M. Garcia Robles, Mexique)

"Un Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires aurait un double effet : il rendrait plus difficile d'apporter des perfectionnements à la conception des ogives - ce qui intéresse les Etats-Unis - et plus difficile d'améliorer la puissance explosive - ce qui intéresse l'Union soviétique. La confiance dans le bon fonctionnement des ogives stockées diminuerait progressivement. Néanmoins, cela n'est important que dans le cas d'une première attaque préventive. Ainsi, du point de vue de la sécurité, une interdiction complète donnerait un avantage aux stratèges américains, qui se sentent vulnérables à une telle attaque." (Fin de la citation empruntée à l'éditorial du New York Times du 23 juillet dernier, il y a dix jours).

La Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, après avoir déploré qu'il n'ait pas été possible d'adopter un Programme global de désarmement, a souligné que la réaffirmation unanime et catégorique, par tous les Etats Membres, de la validité du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement était pour elle un motif d'encouragement, de même que leur engagement solennel à l'égard de ce Document et leur promesse de respecter, en ce qui concerne les négociations sur le désarmement, les priorités établies dans son Programme d'action; peu après, dans les mêmes 'Conclusions', la deuxième session extraordinaire s'exprime comme suit :

"Les Etats Membres ont affirmé leur détermination de continuer à oeuvrer pour mener à bonne fin, le plus tôt possible, les négociations et pour adopter le Programme global de désarmement, qui doit comprendre toutes les mesures jugées adéquates pour veiller à ce que l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace se matérialise dans un monde où prévaudraient la paix et la sécurité internationales et où se renforcerait et se consoliderait le nouvel ordre économique international. A cette fin, le projet de Programme global de désarmement est transmis au Comité du désarmement avec les opinions exprimées et les progrès réalisés sur cette question au cours de la session extraordinaire. Le Comité du désarmement est prié de présenter un projet révisé de Programme global de désarmement à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session."

Nous croyons que l'Assemblée a été bien inspirée de n'envisager aucune action de la part du Comité du désarmement pendant l'année en cours. En effet, nous sommes persuadés qu'en définitive, le sort du Programme global dépendra, non du Comité, mais de la "volonté politique" d'un certain nombre de ses membres, et l'on peut peut-être même dire, en dernière analyse, de celle d'un seul d'entre eux, qui, selon toute probabilité, n'est pas encore disposé à prendre les décisions qui s'imposent si l'on veut - c'est le cas de nombreuses délégations et notamment de la nôtre, qui y voit une condition indispensable - que le Programme ne représente pas un pas en arrière, si petit soit-il, par rapport au Document final de 1978.

Nous espérons qu'au cours des six prochaines semaines qui constitueront la session dite d'été du Comité du désarmement, il sera possible d'élucider la situation actuelle et l'évolution possible de la question dans un proche avenir. Il convient de garder à l'esprit que le Groupe de travail spécial chargé du point 1 de notre ordre du jour, l'interdiction des essais d'armes nucléaires, entrera en fonctions pour la première fois. La position de ma délégation à l'égard de la question de la vérification, qui occupe un rang de priorité certain dans le mandat de ce groupe, est bien connue. Cette proposition coïncide dans l'ensemble avec celle exposée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même en 1972, lorsqu'il a affirmé devant la Conférence du Comité du désarmement :

"J'estime que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final..."

(M. Garcia Robles, Mexique)

"Si l'on considère les moyens existants de vérification ..., il est difficile de comprendre qu'un nouveau retard puisse être apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains ...

Les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs aux risques que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais." (Fin de la citation de la déclaration faite en 1972 à la Conférence du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qu'il a réaffirmée explicitement dans son introduction au rapport de 1980 sur une interdiction complète des essais nucléaires, comme nous le savons tous.)

Il va donc sans dire que l'acceptation de ce mandat représente de notre part une concession importante; si nous l'avons faite, c'est seulement comme je l'ai indiqué dans l'intervention que j'ai prononcée le 21 avril dernier, à la 173^{ème} séance du Comité, parce que nous estimons que le Groupe de travail, aux termes même de son mandat "tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1982", et que, comme il est également stipulé dans le mandat, "le Comité prendra une décision au sujet d'activités ultérieures en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard".

Nous espérons que la superpuissance dont l'attitude au sujet de cette question, comme je l'ai indiqué précédemment, sera, selon nous, décisive pour le sort du Programme global de désarmement, pourra à son tour faire preuve de la souplesse nécessaire pour adopter une position qui corresponde pour l'essentiel aux engagements contractés dans les traités de 1963 et de 1968 que j'ai mentionnés et aux positions exprimées dans les trois résolutions de l'Assemblée générale, que j'ai également mentionnées explicitement, et qu'elle a ratifiées par un vote positif.

Ce n'est qu'à ces conditions que le Comité pourra, il faut l'espérer, transmettre l'année prochaine à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, un "projet révisé de Programme global de désarmement" qui justifie la convocation d'une troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada, Son Excellence l'Ambassadeur McPhail.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité pour le mois d'août. C'est un plaisir de vous voir occuper la présidence; de nombreuses délégations ont travaillé avec vous à New York et ici à Genève sur des questions du désarmement. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Okawa des efforts considérables qu'il a déployés en tant que Président durant le mois d'avril pour essayer de faire en sorte que le Comité apporte une contribution maximale à la deuxième session extraordinaire. Votre responsabilité est grande d'autant plus que l'on attend beaucoup de vous durant cette période. C'est toujours un plaisir que de voir un représentant d'un autre pays du Commonwealth occuper la présidence. Nous souhaitons vivement contribuer à votre succès. En même temps, j'aimerais souhaiter à M. Bensmail la bienvenue au secrétariat du Comité. Il apporte avec lui une expérience qui nous sera fort utile.

(M. McPhail, Canada)

Juste avant la clôture de la session du printemps dernier, je me suis référé en plénière à la responsabilité unique du Comité du désarmement, qui est de négocier. Les sessions ordinaires de l'Assemblée générale ne sont pas des sessions de négociation. Telle n'était pas non plus la fonction de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Malgré un certain nombre d'insuffisances, la deuxième session extraordinaire a réaffirmé le rôle crucial du Comité du désarmement dans le processus de la négociation multilatérale d'accords de limitation des armements et de désarmement. En fait, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale a fait de nouveau ressortir, de plusieurs façons, la confiance que la communauté internationale accorde à notre forum. Ne devrions-nous donc pas nous tourner vivement vers l'avenir ? Ne devrions-nous donc pas en particulier oeuvrer dans les domaines où des progrès substantiels ont déjà été accomplis ?

Dans la planification des travaux de cette courte session d'été nous devons gérer soigneusement nos ressources. A notre avis, le Comité devrait surtout concentrer son attention sur trois domaines de fond : les armes chimiques, l'interdiction complète des essais nucléaires et l'espace extra-atmosphérique.

A notre avis, les questions telles que les garanties de sécurité négatives, les armes radiologiques et le Programme global de désarmement devraient être traitées de façon moins approfondie. Dans le cas des garanties de sécurité négatives et des armes radiologiques, les débats de notre session de printemps donnent à penser que, bien que ces questions doivent rester à l'étude au sein du Comité, de nouvelles consultations tenues entre délégations en dehors du Comité pourraient donner les résultats les plus profitables.

A sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a chargé le Comité de poursuivre ses travaux sur le Programme global de désarmement. L'expérience acquise durant la deuxième session extraordinaire et, bien entendu, durant la session de printemps dernier du Comité, donne à penser qu'il pourrait maintenant être profitable de laisser les choses se décanter pendant un certain temps. Au lieu de reprendre immédiatement nos efforts pour parvenir à un Programme global de désarmement qui soit mutuellement satisfaisant, il se peut que le temps soit mûr pour la réflexion, pour une nouvelle formulation des positions nationales, de façon que nous puissions, au moment opportun, aller de l'avant.

J'aimerais maintenant aborder brièvement les problèmes liés à nos travaux touchant la Convention sur les armes chimiques, le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le point de l'ordre du jour qui a trait à l'espace extra-atmosphérique.

En ce qui concerne les armes chimiques, j'aimerais rappeler les mots prononcés par notre Premier Ministre lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"Etant donné la complexité et les caractéristiques de nombreux systèmes d'armes modernes, ce que l'on appelle 'les moyens techniques nationaux' pourraient ne pas être suffisants pour vérifier les accords sur le contrôle des armements et sur le désarmement. Par conséquent, la communauté internationale doit considérer la vérification comme l'un des facteurs les plus importants dans les négociations relatives au désarmement dans les années 1960 et la traiter en conséquence."

Cette observation s'applique de la façon la plus manifeste à nos efforts pour parvenir à la conclusion d'une Convention sur les armes chimiques. Beaucoup de choses ont été réalisées sous la direction des précédents présidents du Groupe de travail des armes chimiques, MM. les Ambassadeurs Okawa et Lidgard; M. l'Ambassadeur Sujka a déjà apporté sa contribution particulière à cette action. Nous en sommes venus à un point où il est clair que le succès de nos efforts dépendra du degré d'accord qui pourra être réalisé au sujet de mesures adéquates de vérification. Telle est maintenant, je le répète, la question fondamentale dont est saisi le Comité.

Nous avons pris acte avec beaucoup d'intérêt des propositions soviétiques touchant la vérification d'une convention sur les armes chimiques annoncées par le Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko, à la deuxième session extraordinaire. Nous comptons bien explorer en détail ces propositions durant la présente session du Comité du désarmement. Nous désirons en particulier explorer les dispositions qui ont trait à la vérification sur place sur une base convenue. Dans le cadre de nos efforts visant à accomplir de nouveaux progrès sur la voie d'une convention sur les armes chimiques, des experts canadiens seront mis à disposition pendant une période plus longue que dans le passé en vue de discussions techniques sur des questions de vérification.

Nous sommes heureux de ce que le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires doive commencer ses travaux durant la présente session. Nous pensons qu'il est de l'intérêt du Comité d'aborder dès que possible l'examen au fond des points relevant de son mandat. Nous reconnaissons toutefois qu'étant donné la brièveté de cette session, l'examen approfondi de nombre de questions pourrait être reporté à la session de 1983.

Par ailleurs, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques se réunira du 9 au 20 août; la création du Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires donne au Groupe des sismologues une importance accrue. J'aimerais rappeler qu'au cours des six dernières années le Canada a joué un rôle actif dans la mise au point de l'échange international de données sismologiques, qui a été la principale responsabilité du Groupe spécial des sismologues. Dans les prochains mois, le Canada sera en mesure de se joindre aux pays qui échangent depuis un certain temps des données sur une base provisoire. Ainsi serons-nous dès le début participants à l'échange de données sous sa forme définitive. Nous pensons qu'un tel échange peut - et doit - être mis en oeuvre avant la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Voici déjà quelque temps que la menace d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique préoccupe la communauté internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs reconnu qu'il incombait au Comité du désarmement de s'occuper de cette question. Pour commencer, nous pensons que le Comité devrait s'efforcer de définir les dimensions de ce problème. Nous nous proposons à cette fin de participer activement à l'examen, au cours de la session d'été du Comité, des questions concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

J'ai retenu les points précédents comme étant les plus importants que devrait traiter le Comité durant cette brève session d'été. Certes, d'autres points sont inscrits à notre ordre du jour. Quelle que soit la brièveté du temps qui nous est imparti, l'un des plus importants de ces derniers a trait à l'organisation et à la composition du Comité du désarmement. L'efficacité du Comité en dépend.

(M. McPhail, Canada)

Nous sommes d'accord avec ceux qui ont soutenu qu'un réexamen de nos méthodes de travail s'imposait. Nous devrions nous efforcer de parvenir à un accord sur ces questions non seulement pour promouvoir l'action du Comité du désarmement en tant qu'organe multilatéral de négociation, mais aussi pour mener à bien les tâches de fond qui nous attendent.

Il n'est à mon avis ni approprié ni productif de nous attarder, dans le cadre du Comité, sur les insuffisances de la deuxième session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement. J'ai dit au début, aujourd'hui, que nous devrions nous tourner vers l'avenir. Pour le Comité, la meilleure façon de réaffirmer son attachement au processus de limitation des armements et de désarmement - et de justifier la confiance que la communauté internationale a placée en lui - est de prendre des mesures concrètes et pratiques. Vraiment, des possibilités s'offrent à nous; à nous de les saisir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation de l'URSS se réjouit de voir le représentant du Kenya accéder à la présidence du Comité du désarmement. Nous tenons à vous souhaiter un plein succès et à vous donner l'assurance que vos efforts pour aider le Comité à accomplir les tâches qui lui ont été confiées auront l'appui de la délégation soviétique.

Au nom de la délégation soviétique, je voudrais également remercier l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui s'est brillamment acquitté de ses fonctions de Président du Comité durant le mois d'avril, ainsi que pendant la période subséquente, particulièrement cruciale, celle de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous souhaitons la bienvenue au Comité à l'Ambassadeur de Roumanie, le Camarade Datcou, et comptons voir se développer la coopération et l'amitié traditionnelles avec la délégation roumaine.

Le Comité reprend sa session de 1982 à un moment crucial. A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui s'est achevée le mois dernier, la volonté de la communauté internationale s'est exprimée plus clairement que jamais en faveur de la paix, et les peuples se sont déclarés décidés à juguler le démon de la guerre et à réaliser enfin l'aspiration séculaire de l'humanité à vivre dans un monde sans armes, dans un monde sans guerres.

Comme L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, l'a fait remarquer dans son message à la deuxième session extraordinaire, "si l'on fait ressortir ce qui est le plus important, ce qui tient le plus à coeur et préoccupe aujourd'hui les hommes du monde entier, ce à quoi va sans cesse la pensée des dirigeants d'Etats et des hommes publics de nombreux pays du monde, c'est bien le souci de mettre fin à l'accroissement incessant des types d'armes toujours plus destructifs, d'arriver à un tournant vers l'amélioration des relations internationales et de ne pas permettre la catastrophe nucléaire."

(M. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le puissant mouvement en faveur de la paix et du désarmement qui s'est manifesté ces temps derniers avec une force particulière dans tous les pays du monde n'en témoigne-t-il pas ? Grâce aux activités des forces éprises de paix, la deuxième session extraordinaire a pu devenir une étape importante dans la lutte des peuples pour écarter la menace d'une guerre nucléaire et limiter la course aux armements.

Le problème de la prévention d'une guerre nucléaire a été véritablement au centre des préoccupations de l'Assemblée, du début à la fin des travaux de cette assise internationale représentative. Dans le document qu'elle a adopté à cette session, exprimant sa profonde inquiétude devant la menace d'une guerre nucléaire dont la prévention est la tâche la plus vitale et la plus urgente de notre époque, elle a demandé instamment à tous les Etats d'examiner le plus rapidement possible des propositions appropriées visant à prévenir une guerre nucléaire et de faire ainsi en sorte que l'existence de l'humanité ne soit pas mise en péril.

Cette observation concerne en premier lieu la proposition que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser ces armes.

L'Union soviétique a pris unilatéralement un tel engagement. Si les autres puissances nucléaires suivent son exemple, la probabilité de l'apparition d'une guerre nucléaire sera en fait réduite à zéro, puisque cela équivaudra en pratique à une interdiction générale d'utiliser des armes nucléaires.

Dans son message, le chef de l'Etat soviétique s'est également déclaré favorable à l'idée d'un gel réciproque des arsenaux nucléaires en tant que premier pas dans la voie de leur réduction qui doit finalement aboutir à leur suppression totale.

Nous estimons, Monsieur le Président, que le Comité du désarmement devra accorder sa plus grande attention à ces questions urgentes, qui préoccupent vivement la communauté mondiale.

Dans la résolution qu'elle a adoptée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a confirmé à l'unanimité l'applicabilité du Document final de la première session extraordinaire et l'obligation pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter dans les négociations sur le désarmement les priorités adoptées dans le Programme d'action.

Ces décisions posent des problèmes d'une importance énorme au Comité du désarmement, en sa qualité de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement chargé d'élaborer des accords internationaux concrets de limitation de la course aux armements. Il est parfaitement fondé d'affirmer que les responsabilités dont la communauté mondiale a chargé notre Comité par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies n'ont jamais été aussi grandes qu'aujourd'hui. Nous devons maintenant transformer en actions pratiques l'impulsion que l'Assemblée générale a donnée à la solution de problèmes concrets de limitation des armements et de désarmement. Cela est d'autant plus impératif que la communauté mondiale peut à juste titre exprimer ses graves préoccupations devant le fait que, depuis plus de cinq ans, le Comité du désarmement travaille à vide, ou autrement dit, marque le pas.

Nous n'envisageons pas d'examiner maintenant les causes de l'absence de progrès dans le travail du Comité. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'en parler nous-mêmes et nous avons souvent entendu les représentants présents à cette table exposer les causes de la stagnation de notre travail. Aujourd'hui même le distingué Ambassadeur du Mexique a parlé de cela de façon assez détaillée. La principale ~~raison~~ raison de l'inaptitude du Comité à progresser depuis tant de temps est que certains

(M. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Etats n'ont toujours pas la volonté politique d'adopter des mesures réelles de limitation des armements et de désarmement sous un contrôle international efficace.

Cela ne saurait durer. Sinon le Comité du désarmement n'accomplira pas ses fonctions d'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement et, s'il ne parvient pas à réaliser des progrès décisifs dans son travail, aura le même triste sort que les organismes de désarmement qui l'ont précédé.

Conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale, nous devons accorder une attention prioritaire aux questions relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

La question de la création d'un Groupe de travail spécial sur le point 2 de l'ordre du jour du Comité - "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - est mûre depuis longtemps. A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans son mémorandum intitulé "Ecarter la menace nucléaire croissante, ralentir la course aux armements" l'Union soviétique a proposé d'élaborer, d'adopter et de réaliser par étapes un programme de désarmement nucléaire. Le mémorandum précise les principaux paramètres de ce programme. Par ailleurs, répondant aux vœux de nombreux Etats, nous avons donné notre accord pour qu'à l'une des premières étapes du programme, il soit mis fin à la production de matières fissiles servant à créer différents types d'armes nucléaires. L'Union soviétique est prête à discuter de cette question dans le contexte général de la limitation et de la cessation de la course aux armements nucléaires.

Le problème de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires réclame aussi une solution. Avant l'ajournement de sa session, le Comité a créé un groupe de travail spécial sur cette question et nous espérons que ce groupe s'emploiera sans retard à résoudre un problème dont pratiquement tous les représentants ont parlé sans détour lorsqu'ils ont approuvé le mandat du groupe, celui de l'élaboration d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

A propos des récentes communications de presse concernant l'adoption, par l'Administration des Etats-Unis, d'on ne sait quelle nouvelle décision sur la question des essais nucléaires, il serait important pour nous, ainsi évidemment que pour tous ceux présents ici, que la délégation des Etats-Unis fasse toute la lumière sur les intentions de son pays et dise s'il est ou non disposé à oeuvrer pour l'élaboration d'un tel traité. Il est évident que l'attitude des Etats membres du Comité à l'égard des activités dudit groupe de travail dépendra largement de cette situation.

Conformément à la décision déjà adoptée avant le début des séances plénières du Comité, le Groupe de travail des armes chimiques a repris ses activités. Cela montre que le Comité comprend l'importance prioritaire de la question de l'interdiction et de la destruction de l'un des types les plus dangereux d'armes de destruction massive.

L'Union soviétique insiste pour que cette importante question soit résolue au plus tôt. Fidèle aux objectifs humanitaires du Protocole de Genève de 1925, l'Union soviétique n'a jamais employé d'armes chimiques nulle part et n'en a pas transféré en d'autres mains. Animée du désir d'obtenir une interdiction générale et efficace des armes chimiques, elle a présenté à l'examen de la deuxième session extraordinaire les Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Notre projet, distribué sous la forme d'un document officiel du Comité, contient un certain nombre de nouveaux éléments, concernant notamment la vérification du respect de la future convention, et nous nous réjouissons que durant la deuxième session extraordinaire et les réunions de notre Groupe de travail des armes chimiques, les délégations de nombreux pays aient favorablement commenté de nombreuses dispositions de ce projet; d'ailleurs aujourd'hui même, à cette séance du Comité, le représentant du Canada a mentionné notre proposition.

La délégation soviétique est convaincue que toutes les conditions objectives permettant de progresser d'une façon décisive vers la solution du problème de l'interdiction et de la destruction des armes chimiques sont aujourd'hui remplies. Nous estimons donc que le Comité doit élaborer d'ici la fin de sa session actuelle un texte de synthèse du projet de la future convention qui contiendrait les dispositions adoptées d'un commun accord - la majorité, espérons-nous - ainsi que celles sur lesquelles nous ne serions pas parvenus à un accord pendant l'étape considérée du travail sur le projet de convention.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique n'est pas moins importante, et on en a également parlé aujourd'hui. Malheureusement, de la façon dont les événements évoluent, la course aux armements s'étend de plus en plus à l'espace. Il faut donc que nous entreprenions sans retard l'élaboration d'un traité international approprié. Le Comité du désarmement est déjà saisi pour examen de propositions concrètes de l'Union soviétique sur cette question - d'un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Nous recommandons la création, par le Comité, d'un groupe de travail spécial pour élaborer ce traité et pour examiner d'autres propositions visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

De concert avec les délégations d'autres pays socialistes, la délégation soviétique a plus d'une fois soumis au Comité des propositions concrètes visant l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive. Nos propositions sur ce problème concernaient l'ensemble de la question ainsi que les différentes orientations concrètes en matière de fabrication de nouveaux types et systèmes de telles armes.

Ce serait faire preuve d'une inertie impardonnable que de contester l'actualité de ce problème. Sans cesse nous voyons apparaître de nouveaux types d'armes de destruction massive. C'est ainsi que la monstrueuse arme à neutrons est devenue une réalité. Il peut en aller de même des armes radiologiques. Nous demandons instamment aux délégations de tous les pays représentés au Comité du désarmement de prendre conscience de la réalité de ces questions et d'intensifier leurs efforts en vue d'élaborer des accords internationaux appropriés sur l'interdiction de ces types d'armes de destruction massive.

Je rappellerai également qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement l'Union soviétique s'est prononcée en faveur de la renonciation à l'exploitation à des fins militaires de nouvelles découvertes et réalisations scientifiques et techniques. C'est là un problème vaste et important, dont la solution n'est évidemment pas une affaire simple, mais que pose la vie elle-même, et le moment est manifestement venu d'examiner ensemble les façons de le résoudre.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'arrêter maintenant sur les questions d'organisation de la partie estivale de la session du Comité. Nous voudrions d'abord faire remarquer que pour des raisons bien connues, la session actuelle sera sans doute

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la plus courte depuis de nombreuses années, ce qui ne reflète en rien la gravité et l'importance des problèmes qui se posent actuellement au Comité. C'est précisément pourquoi nous devons organiser le travail de la session d'une façon particulièrement efficace, en d'autres termes, nous garder de perdre un jour et même une heure en vaines discussions de procédure et d'organisation.

Le problème le plus important que nous devons résoudre sans retard est celui de la reconduction et de la bonne organisation du travail des groupes de travail spéciaux. Selon les priorités confirmées par l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la plus grande attention doit être accordée aux groupes de travail qui s'occupent de l'interdiction des armes chimiques et des essais d'armes nucléaires. Nous suggérons que l'activité du Groupe de travail des armes chimiques, sous la direction habile et expérimentée de l'Ambassadeur Sujka, se poursuive en août et en septembre, et peut être même pendant les mois suivants de cette année. Je crois comprendre que le Groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires doit entamer ses travaux la semaine prochaine. Nous espérons que les problèmes d'organisation encore non résolus le seront ces jours prochains durant les consultations.

Nous insistons pour que des consultations soient tenues sous la direction du Président du Comité afin de créer pendant la partie estivale de la session un groupe de travail sur le point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Par ailleurs, rien à nos yeux ne justifie que l'on tarde à résoudre la question de la création d'un groupe de travail sur le point 7 de l'ordre du jour "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". A notre avis, ce groupe de travail devrait commencer son activité au cours de la session actuelle du Comité. Sur ce plan également, nous sommes disposés à mener des consultations constructives avec les délégations afin de rechercher un mandat mutuellement acceptable et de régler d'autres questions d'organisation.

Pour ce qui est de la reprise de l'activité des autres groupes de travail, qui s'occupent de l'interdiction des armes radiologiques, du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires et du programme global de désarmement, il faudrait, compte tenu du peu de temps dont on dispose et du travail effectué ces dernières années, au cours desquelles d'importantes divergences de vues sont parfois apparues, régler la question des modalités et de la fréquence des négociations dans le cadre de ces groupes de travail. Là aussi, nous sommes disposés à faire preuve de souplesse et à aller à la rencontre d'autres délégations. Par ailleurs, nous nous opposerons à la vaine répétition de vues connues de tous, qui aurait pour seul effet de nous faire perdre un temps précieux.

Il existe encore une question que nous devrions évaluer en commun. Au cours de sa deuxième session extraordinaire, l'Assemblée a nettement confirmé les priorités établies dans le Document final de la première session extraordinaire. Cette confirmation rencontre le consensus de tous les pays ici représentés. Les priorités portent sur des questions aussi urgentes que l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, d'une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques et d'un certain nombre d'autres accords internationaux visant à freiner la course aux armements, et avant tout aux armements nucléaires. A ce propos, la nécessité se fait sentir, à notre avis, de fixer des délais pour l'achèvement du travail sur les accords indiqués. Nous y attachons une grande importance, et nous espérons que les autres délégations, guidées par les décisions pertinentes de l'Assemblée générale, accueilleront aussi cette idée avec faveur.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Monsieur le Président, la délégation soviétique est venue à la deuxième partie de la session de 1982 pleinement décidée à mener des négociations sérieuses et constructives sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité, conformément au mandat que ce dernier a reçu à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. A propos de toutes ces questions, notre délégation a des propositions concrètes à formuler, afin de parvenir le plus rapidement possible à des accords mutuellement acceptables.

Pour conclure, nous voudrions exprimer la conviction que chacune des délégations représentées au Comité du désarmement mettra tout en oeuvre pour que le Comité s'acquitte dûment du mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale des Nations Unies et de toute la communauté mondiale et apportera une contribution concrète et réellement tangible à la solution du problème que posent la prévention de la menace de guerre nucléaire et la cessation de la course aux armements.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Inde, Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation indienne, je salue l'accession à la présidence du Comité pour le mois d'août du représentant d'un pays ami et non aligné, le Kenya. Nous nous réunissons aujourd'hui pour la première fois depuis l'achèvement de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le fait que cette session ne soit parvenue à aucun résultat tangible accroît l'urgence et l'importance de notre travail ici au sein de l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Nous espérons, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée et expérimentée, nous saurons disperser un peu de la morosité et du pessimisme qui se sont abattus sur la scène internationale après l'échec de la deuxième session extraordinaire.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier sincèrement, au nom de ma délégation, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui en tant que Président de ce Comité pour le mois d'avril, n'a pas seulement présidé à la phase cruciale de la préparation de notre rapport à la deuxième session extraordinaire, mais nous a aussi guidés avec succès jusqu'à un consensus sur la mise en place d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Je suis en outre très heureux de saluer chaleureusement l'Ambassadeur Datcu, de Roumanie, un pays avec lequel l'Inde entretient des relations cordiales et fructueuses. Son expérience et ses connaissances seront précieuses pour les travaux du Comité du désarmement.

L'échec de la deuxième session extraordinaire le mois dernier, le fait qu'elle n'ait pas produit le plus modeste résultat, a été un grave revers pour la cause du désarmement. Il est particulièrement regrettable que le rapport de la session ait si peu répondu à l'inquiétude qui tenaille les peuples du monde devant le danger croissant d'une guerre nucléaire. S'il fallait dire pourquoi, essentiellement, la session n'est pas parvenue à adopter ne serait-ce qu'une seule mesure tendant à prévenir le déclenchement possible d'une guerre nucléaire, je dirai que c'est le fait patent que pour les nations les plus puissantes, l'illusion d'une prééminence politique et militaire qui est associée à l'accumulation d'armements s'est révélée plus importante que la responsabilité spéciale qui incombe à la communauté internationale d'assurer la paix et la sécurité du monde.

(H. Venkateswaran, Inde)

Comme vous le savez, l'Inde ne s'est pas associée aux Conclusions contenues dans le rapport de la session. Nous partageons en effet l'avis, exprimé par un grand nombre d'organisations non gouvernementales et de mouvements populaires, que la survie n'est pas une question de consensus. A un moment où l'inquiétude populaire devant les dangers d'une guerre nucléaire catastrophique atteint des proportions impressionnantes, la session n'a pas su proposer ne serait-ce qu'une modeste mesure pour restaurer l'espoir. La crédibilité du processus multilatéral risque maintenant d'être entièrement viciée, à moins que nous ne nous sachions, au Comité du désarmement, insuffler une nouvelle détermination et un nouveau sentiment d'urgence dans notre tâche de négociation, particulièrement sur les questions prioritaires de notre ordre du jour. Nous pouvons être légitimement déçus de l'échec de la deuxième session extraordinaire, mais, d'autre part, nous ne devons pas nous décourager dans nos efforts.

La session d'été du Comité ne durera cette année que six ou sept semaines à peine. Il est donc nécessaire de choisir avec soin notre démarche et de concentrer notre attention sur les domaines prioritaires les plus importants. Nous sommes heureux de noter que le Groupe de travail spécial des armes chimiques, qui s'est réuni depuis le 20 juillet sous la direction énergique de l'Ambassadeur Sujka de la Pologne, s'est enfin attaqué au processus capital qu'est la conciliation de positions divergentes, par l'exploration des diverses possibilités prometteuses de compromis. Cette phase du travail du Groupe est peut-être la plus décisive et en même temps la plus difficile. Elle requiert un intense travail et une diplomatie imaginative. Il est donc bon, et même essentiel, que les délégations donnent au Groupe de travail spécial le champ d'action maximum pour faire avancer son travail et hâter la réalisation d'une convention sur les armes chimiques.

Il va sans dire que le nouveau Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires bénéficiera aussi d'une priorité dans nos préoccupations. Cela fait près de 20 ans que le Traité d'interdiction partielle des essais a été conclu avec un engagement des parties de négocier une interdiction complète de l'essai des armes nucléaires aussitôt que possible. C'est avec une impatience justifiée que la communauté internationale déplore qu'un traité d'interdiction des essais nucléaires n'ait toujours pas été conclu. Nous ne pouvons donc nous permettre de perdre du temps. Nous espérons que dans le temps qui nous reste cette année, le Groupe de travail saura remplir le mandat limité qui est le sien et identifier clairement les choix qui s'offrent à nous en ce qui concerne la vérification d'une interdiction des essais nucléaires. A ce sujet, le Comité du désarmement peut tirer son profit d'un rapport détaillé et axé sur la négociation émanant du Groupe d'experts sismologues. Sur la base des conclusions auxquelles nous aurons abouti à l'issue de nos travaux cette année, nous devrions être en mesure de nous attaquer réellement à la rédaction d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires au début de l'année prochaine.

Une troisième question qui nous préoccupe tous grandement est celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce sujet est étroitement lié à la question du désarmement nucléaire, y compris la prévention d'une guerre nucléaire. Un examen complet de cette question est donc essentiel compte tenu en particulier des récents progrès de la technologie spatiale, dont beaucoup ont d'importantes incidences militaires. Notre délégation est prête à faire preuve de souplesse quant à la manière de traiter ce problème. Nous pourrions par exemple créer un groupe de travail spécial de l'espace extra-atmosphérique, qui commencerait par cerner le problème et par préciser le domaine que couvriraient des négociations au Comité du désarmement. Nous pourrions aussi explorer les implications de plusieurs

(H. Venkateswaran, Inde)

progrès récents de la technologie spatiale en ce qui concerne la limitation des armements nucléaires et le désarmement, ainsi que la prévention d'une guerre nucléaire. La négociation d'un accord pour interdire la mise au point, l'essai et le déploiement d'armes antisatellites serait un bon point de départ, de l'avis de ma délégation, mais il doit être bien entendu que cela aussi devrait être suivi immédiatement d'autres mesures d'envergure concernant la mise au point, l'essai et le déploiement dans l'espace d'armes de tous types.

Le Comité du désarmement rendrait un réel service si nous pouvions recommander à l'Assemblée générale d'adopter, en attendant la négociation de mesures concrètes dans ce domaine, une résolution déclarant l'espace extra-atmosphérique patrimoine commun de l'humanité, utilisable exclusivement à des fins pacifiques.

J'ai commencé ma déclaration en disant que la session extraordinaire avait été un échec complet, tout spécialement parce qu'elle n'a pas su produire une seule mesure, si modeste fût-elle, pour prévenir une guerre nucléaire, dont la menace pèse sur notre génération et sur les générations suivantes. Ce que la session extraordinaire n'a pas réussi à faire, le Comité du désarmement doit maintenant essayer de l'accomplir. Il y a évidemment des divergences entre nous sur les questions concrètes qui devraient faire l'objet de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Je crois cependant que nous sommes tous unis dans notre détermination commune de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Plusieurs pays, dont tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ont maintenant communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leurs vues sur la question de la prévention d'une guerre nucléaire, en réponse à la résolution 36/81 B du 9 décembre 1981 intitulée "Prévention d'une guerre nucléaire". Ces réponses contiennent des idées et des suggestions précieuses sur la question, dont on reconnaît universellement qu'elle est de la plus haute importance. Par exemple, la réponse des Etats-Unis, contenue dans le document A/S-12/11/Add.4, dit qu'il n'y a pas d'objectif plus important que la prévention d'une guerre nucléaire. Les dirigeants de l'Union soviétique ont eux aussi souligné à maintes reprises l'urgence de mesures pour éviter une catastrophe nucléaire. Les autres Etats, nucléaires et non nucléaires, ont tous reconnu la nécessité d'adopter des mesures concrètes et effectives pour réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Il a également été reconnu que tant les Etats dotés d'armes nucléaires que les Etats non dotés d'armes nucléaires ont un rôle à jouer à cet égard. C'est la raison pour laquelle, dans le projet de Programme global de désarmement qui a été négocié, sans résultat, à la deuxième session extraordinaire, la disposition ci-après, sous le titre "Exclusion de l'emploi des armes nucléaires", figure sans crochets :

"A cet égard, il conviendrait de clarifier le rôle des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires dans la prévention du déclenchement d'une guerre nucléaire, en particulier à la suite d'un accident, d'un mauvais calcul ou d'une défaillance des moyens de communications."

Monsieur le Président, le Comité du désarmement a manifestement la responsabilité d'engager d'urgence des négociations sur des mesures de prévention de la guerre nucléaire, en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. Comme une guerre nucléaire frapperait tant les Etats dotés d'armes nucléaires que les Etats non dotés de telles armes et aussi bien les belligérants que les non belligérants, il est tout aussi évident que la prévention de la guerre nucléaire est une préoccupation multilatérale, qui appelle des mesures immédiates. Je voudrais donc demander

(M. Venkateswaran, Inde)

instamment que, au titre du point 2 de notre ordre du jour, le Comité du désarmement crée immédiatement un groupe de travail spécial chargé de négocier, en tant que première étape, des mesures pratiques visant à prévenir la guerre nucléaire. Ce groupe de travail pourrait utiliser comme base pour ses travaux toutes les réponses reçues par le Secrétaire général comme suite à la résolution 36/81 B et se fonder sur les débats sur la question qui ont eu lieu à la deuxième session extraordinaire, où diverses initiatives et propositions à ce sujet ont été présentées par les Etats. Il pourrait aussi établir les rôles respectifs des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires à cet égard, comme cela est indiqué dans le projet de Programme global de désarmement. Si d'ici la fin de la session d'été, le Comité du désarmement est en mesure d'élaborer ne serait-ce que quelques recommandations concrètes et pratiques sur la question, qui a suscité une si profonde anxiété et une si vive préoccupation parmi les peuples du monde entier, il aura amplement justifié son existence et rétabli sa crédibilité auprès de la communauté internationale.

Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Président, de saisir le Comité de cette proposition de création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, afin qu'une décision puisse être prise rapidement et que nous puissions nous mettre aussitôt au travail.

Voilà donc les domaines sur lesquels nous devrions concentrer notre attention dans le temps limité dont nous disposerons pendant le reste de notre session de 1982. Qu'en est-il maintenant des autres points inscrits à notre ordre du jour ?

Nous regrettons vivement que malgré l'esprit de compromis et la souplesse manifestés par les pays non alignés, il n'ait pas été possible, à la deuxième session extraordinaire, de nous entendre sur un programme global de désarmement crédible et valable. Je ne voudrais pas insister ici sur les facteurs à l'origine de cet échec, que vous connaissez tous. Il faut dire, cependant, qu'un programme global de désarmement qui ne fixerait pas des mesures spécifiques et concrètes de désarmement, un ordre de priorité bien établi et au moins un calendrier indicatif d'application, et ne ferait pas l'objet d'un engagement crédible à cet effet de la part des Etats, n'aurait aucun sens. Ces exigences minimales pour un programme global de désarmement crédible sont en fait fondées sur une disposition du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a été adopté par consensus. Nous ne pouvons donc admettre aucun recul par rapport à ce document. Ceux qui veulent s'écarter de positions auxquelles ils ont eux-mêmes souscrit il y a quelques années seulement doivent assumer la pleine responsabilité de leurs actes. En tout état de cause, il nous semble évident, à la lumière de l'expérience que nous avons acquise à la deuxième session extraordinaire, qu'il ne serait d'aucune utilité de procéder immédiatement à une nouvelle série de négociations destinées à supprimer les crochets dans le texte qui nous est revenu de New York. Il nous faut méditer sur l'approche que nous avons adoptée jusqu'ici pour l'ensemble de cette question et peut-être nous tenir prêts à explorer une nouvelle base permettant d'aboutir à un consensus. Nous sommes d'avis qu'au lieu d'essayer d'établir un programme global de désarmement, dont la nature et l'état sont pour le moment ambigus, nous devrions en revenir à l'objectif initial, qui était de négocier un traité de désarmement général et complet. Dans son message à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, le Premier Ministre de l'Inde s'était exprimé en ces termes :

"Dans les négociations sur le désarmement, il faut en revenir une fois de plus à la conclusion d'un traité sur un désarmement général et complet selon un calendrier convenu, comme cela avait été discuté entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS et inscrit dans les Principes convenus et les projets

(M. Venkateswaran, Inde)

de traité du début des années 1960. Bien que les problèmes en jeu soient devenus beaucoup plus complexes, pour l'essentiel, l'approche et les principes formulés alors pourraient encore servir de base à des négociations utiles."

Seul un traité de désarmement général et complet permettrait de régler les questions relatives aux mesures à appliquer, à la nature des obligations que devraient contracter les Etats et au délai dans lequel l'objectif du désarmement général et complet devrait être atteint. Il permettrait aussi de régler le problème de l'application de mesures internationales efficaces de vérification et de contrôle pour assurer le respect des obligations assumées par les Etats en matière de désarmement.

Je voudrais rappeler ici qu'au paragraphe 38 du Document final, il est explicitement demandé que soient menées des négociations sur un traité de désarmement général et complet. Ce paragraphe est libellé comme suit :

"Des négociations sur des mesures partielles de désarmement devraient se dérouler parallèlement aux négociations sur les mesures plus générales et devraient être suivies par des négociations aboutissant à la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons concrètement que le Comité du désarmement commence à travailler à l'élaboration d'un tel traité et fasse rapport, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les résultats obtenus.

Au cours de la session de printemps, il est apparu à l'évidence que les négociations au sein des Groupes de travail des garanties de sécurité négatives et des armes radiologiques avaient manifestement abouti à une impasse. Pendant le temps limité dont nous disposons au cours de la présente session, nous préférons qu'au lieu de convoquer des séances régulières des groupes de travail, les présidents respectifs procèdent à des consultations officieuses, principalement avec les délégations les plus directement intéressées, afin d'examiner les options qui pourraient ouvrir la voie à des solutions de compromis. Nous savons par expérience que lorsqu'on se trouve dans une impasse, les réunions de ces groupes ne servent qu'à réaffirmer des positions et parfois même à les durcir. Il serait donc préférable d'éviter pareille situation.

Monsieur le Président, avant de conclure ma déclaration, je voudrais, si vous le permettez, présenter le document CD/295, du 23 juillet 1982, qui contient le texte d'un projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, qui a été présenté par l'Inde à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans ce projet de convention, l'on s'efforce de donner une base concrète et pratique à la proposition que les pays non alignés ont formulée de longue date visant une interdiction d'utiliser des armes nucléaires, en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. Il n'est pas nécessaire que je rappelle ici les raisons qui militent pour la conclusion d'une convention de ce genre, car elles vont de soi. Tant à Genève qu'à New York, notre délégation est intervenue à plusieurs reprises pour justifier pareille mesure, et les délégations ici présentes connaissent bien les arguments avancés à cet égard. Nous avons espéré qu'en réponse à la vague étendue et croissante d'anxiété et de préoccupation à propos du danger toujours plus grand d'un possible holocauste nucléaire, on se serait entendu, à la deuxième session extraordinaire, sur une interdiction immédiate du recours aux armes nucléaires, en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

(M. Venkateswaran, Inde)

Nous espérons que les délégations représentées au Comité du désarmement examineront attentivement le projet présenté par l'Inde et feront connaître leur sentiment sur son contenu. Comme il s'agit d'un projet, nous serons évidemment disposés à examiner toute modification judicieuse qui pourrait y être apportée. Je vous dirais qu'en présentant ce projet de convention, nous avons comme unique objectif de servir la cause de la prévention d'une guerre nucléaire, c'est-à-dire celle de la survie de l'humanité. Ceux qui n'approuvent pas notre proposition devraient donc au moins accepter un débat concret sur les questions en jeu et non pas tenter de le rejeter de prime abord comme certaines délégations ont cherché à le faire à la deuxième session extraordinaire. Nous restons prêts à tout moment à répondre à des questions et à dissiper tous les doutes que les délégations pourraient avoir au sujet du texte du projet.

Monsieur le Président, l'Inde s'est constamment efforcée de travailler activement et consciencieusement à promouvoir la cause du désarmement. Ce n'est pas uniquement par idéalisme que nous oeuvrons en faveur du désarmement. A l'époque des armes nucléaires, le désarmement est devenu, pour l'Inde, en tant que nation, et pour nous tous ici, en tant que membres de la famille mondiale, un moyen pratique d'assurer notre survie. Nous avons tous à défendre nos intérêts nationaux particuliers. Mais nous devrions aussi tous être profondément conscients du fait que dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucune nation ne peut échapper à la destinée commune qui nous est imposée du fait de l'existence même des armes nucléaires. Comme le Premier Ministre de l'Inde l'avait demandé dans son message adressé à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, "Dans une guerre, on pense surtout à gagner. Pouvons-nous faire moins pour la paix ?".

La délégation de l'Inde vous fait la promesse, Monsieur le Président, qu'elle ne sera jamais en défaut dans la recherche de la paix et de la sécurité à travers le désarmement, une paix qui, aujourd'hui plus que jamais auparavant, est absolument indispensable si l'on veut, avant qu'il ne soit trop tard, ramener en arrière un monde au bord du désastre nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Brésil, Son Excellence l'Ambassadeur de Souza e Silva.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous souhaiter la bienvenue à la Présidence du Comité du désarmement durant ce mois d'août. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation brésilienne dans l'accomplissement de votre tâche. Je suis convaincu que, durant votre Présidence, les efforts du Comité seront marqués par des progrès substantiels.

Monsieur le Président, une fois de plus notre Comité, l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, se réunit à Genève pour reprendre ses travaux. Mais cette fois-ci, les délégations n'ont pas fini de s'interroger sur les tristes résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui, nous en sommes profondément conscients, n'est parvenue à aucun accord sur les questions de fond qui lui étaient soumises. L'opinion publique internationale a observé avec un vif intérêt les travaux de l'Assemblée générale à New York, et elle aura certainement tiré les conclusions qui s'imposent devant l'incapacité de la deuxième session de répondre aux espoirs qu'elle avait suscités. Aucune manifestation hypocrite de regret ne saurait dissimuler la vérité telle qu'elle est, à savoir que la deuxième session

(M. de Souza e Silva, Brésil)

extraordinaire n'a pas répondu à sa tâche parce que l'engagement de respecter le Document final de 1978 et d'en appliquer le Programme d'action a été systématiquement méconnu dans les politiques suivies par les puissances nucléaires au cours des quatre années écoulées depuis la première session extraordinaire, de même qu'au cours du travail au jour le jour de la deuxième session elle-même.

Pendant la période préparatoire de la session extraordinaire, la délégation brésilienne a prodigué les avertissements pour mettre en garde contre une tendance croissante à diluer les principes et les priorités inscrits au Document final. Lors de l'adoption du rapport de la troisième session du Comité préparatoire, en octobre dernier, j'ai eu l'occasion de faire part de nos doutes quant à l'opportunité et à l'utilité d'une session extraordinaire consacrée au désarmement, si aucune préparation appropriée n'était entreprise en ce qui concerne les questions de fond qu'il conviendrait d'aborder. J'ai déclaré alors que certaines délégations faisaient des difficultés pour accepter le langage précédemment accepté par consensus et que ma délégation considérait comme une pratique inquiétante un tel désaveu d'engagements acceptés quatre ans plus tôt seulement.

J'achevai ces remarques en déclarant que si les aspects de fond n'étaient pas étudiés sérieusement lors des travaux préparatoires de la deuxième session extraordinaire, les chances de succès de cette session deviendraient si minces qu'il serait légitime de nous demander si en définitive elle devrait bien avoir lieu.

La deuxième session extraordinaire a cependant bien eu lieu et le seul résultat concret auquel elle puisse prétendre a été l'adoption d'un document réaffirmant à l'unanimité et de façon catégorique la validité du Document final de la première session extraordinaire, ainsi que l'engagement renouvelé des Etats Membres de respecter les priorités adoptées dans ce texte.

Lors de l'adoption du rapport de la deuxième session extraordinaire, ma délégation a déclaré qu'à son avis cette réaffirmation équivalait à renouveler l'engagement d'entreprendre immédiatement des négociations multilatérales sur des points prioritaires, tels que l'arrêt des essais d'armes nucléaires et des mesures de désarmement nucléaire. La session actuelle du Comité du désarmement est l'occasion appropriée de vérifier si les Etats Membres vont rester fidèles ou non à leur intention renouvelée de faire honneur à leurs engagements. Comme je viens de le dire, l'échec de la deuxième session extraordinaire peut être attribué à cette tendance de revenir sur les engagements souscrits. La contradiction entre les politiques déclarées de certaines puissances nucléaires et ces engagements est encore plus inquiétante. Néanmoins, ces engagements ont été réaffirmés officiellement à la clôture de la session extraordinaire. En conséquence, le crédit et l'utilité des mécanismes multilatéraux de désarmement, et notamment de notre Comité, dépendent de la politique que ces puissances choisiront de suivre. Les gouvernements du monde entier, ainsi que l'opinion publique mondiale, examineront de près les attitudes et les positions adoptées par ces puissances lors de la session d'été du Comité du désarmement.

J'aborderai maintenant les questions immédiates d'organisation qui nous sont soumises et qui, ma délégation l'espère, pourront être réglées rapidement afin que le Comité puisse consacrer l'essentiel de cette courte session aux travaux de fond qui lui sont confiés.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Nous avons achevé la dernière session avec quatre groupes de travail, sur le programme global de désarmement, les armes radiologiques, les garanties de sécurité négatives et les armes chimiques. Ce dernier a déjà repris ses travaux le 20 juillet et devrait les poursuivre jusqu'à la fin de la session de 1982 du Comité. Quant au programme global de désarmement, la deuxième session extraordinaire a décidé que ce Comité poursuivrait ses efforts pour mettre au point un projet qui pourrait être soumis à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session ordinaire. Compte tenu de l'expérience de débats détaillés et sans résultat sur le programme global de désarmement à Genève et à New York, et dans la perspective de la prochaine trente-septième session de l'Assemblée générale, ma délégation estime que nous aurions tous avantage à nous donner un temps de réflexion sur les options qui s'ouvrent à nous quant au programme global de désarmement. En conséquence, le Comité pourrait décider que le Groupe de travail sur le programme global reprendra ses travaux dans le courant de janvier prochain, quelques semaines avant la date prévue du début de la session de 1983 du Comité.

En ce qui concerne les groupes de travail sur les armes radiologiques et sur les garanties de sécurité négatives, le rapport spécial du Comité adopté en avril dernier a montré clairement qu'il était peu probable que les obstacles sur la voie d'un accord puissent être éliminés pour le moment au cours des délibérations du Comité. Les progrès accomplis sur les garanties négatives dépendent en dernier ressort d'une amélioration dans la manière dont les puissances nucléaires envisagent leur sécurité et se représentent l'incidence de leurs politiques actuelles sur les intérêts vitaux des pays non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité. A la deuxième session extraordinaire, les Gouvernements de l'URSS et de la France ont fait des déclarations unilatérales importantes sur des points qui ont une incidence sur la question des garanties de sécurité négatives. Ces deux déclarations marquent à notre avis une évolution par rapport aux points de vue précédents de ces pays. Les autres puissances nucléaires devraient les étudier en détail en vue de faire évoluer leur propre position en ce domaine, de façon à préparer un terrain approprié pour le progrès des négociations multilatérales.

En ce qui concerne les armes radiologiques, il paraîtrait souhaitable, étant donné la faible priorité du problème et la nature de la controverse sur la portée du traité proposé, que le Comité ne consacre pas le peu de temps dont il dispose à des activités stériles comme celles qu'il avait entreprises pendant la session de printemps.

En même temps, le Comité se trouve dans l'obligation d'accélérer ses travaux concernant le thème présentant la priorité la plus élevée à son ordre du jour, c'est-à-dire l'interdiction des essais d'armes nucléaires, pour lequel un groupe de travail a été créé au début de la session de printemps. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le Comité devrait commencer par prendre les mesures de procédure qui restent à adopter pour permettre au Groupe de travail d'entreprendre ses travaux de fond sans retard injustifié.

Diverses propositions présentées depuis la trente-sixième session de l'Assemblée générale visent à créer un groupe de travail sur la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique. A la dernière session du Comité, ma délégation avait exprimé des doutes quant à l'opportunité d'aborder une telle question alors qu'il n'y avait toujours pas d'accord sur les points prioritaires de notre ordre du jour. La création du groupe de travail sur l'interdiction complète des essais et la réaffirmation de l'engagement de respecter les priorités du Document final paraissent cependant offrir des perspectives intéressantes pour un examen multilatéral approprié de l'interdiction des essais d'armes nucléaires et des questions liées à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Si ces hypothèses se révélaient

(M. de Souza e Silva, Brésil)

correctes, ma délégation n'aurait pas d'objection à ce que soit créé un groupe de travail de l'espace extra-atmosphérique, avec un mandat de négociation défini d'un commun accord.

En résumé, ma délégation propose de suspendre pour le moment les activités des groupes de travail sur les garanties de sécurité négatives et sur les armes radiologiques. Le Groupe de travail sur le programme global de désarmement devrait reprendre ses travaux au début de janvier l'an prochain. Au cours de la session actuelle, le Comité, réuni en séance plénière, devrait, sous une forme officielle ou non, consacrer une attention particulière à l'étude du point 2 de son ordre du jour, en vue de parvenir à un accord sur les modalités de son examen au fond. Nous demeurons saisis de la proposition du Groupe des 21 de créer un groupe de travail sur le désarmement nucléaire ainsi que des propositions faites quant à l'examen ultérieur des points figurant au paragraphe 50 du Document final. Ces points seraient examinés par le Comité et, de plus, trois groupes de travail poursuivraient leurs activités normales : les groupes de travail des armes chimiques et sur l'interdiction des essais nucléaires, déjà créés, et le nouveau groupe de travail de l'espace extra-atmosphérique, dont le mandat devra être défini avant qu'il entreprenne effectivement ses travaux de fond.

Ma délégation est convaincue qu'une décision de ce genre permettrait d'utiliser au mieux la courte période de temps dont nous disposons. Nous espérons qu'après avoir consulté les délégations, notre Président sera bientôt en mesure de faire des propositions définitives quant à l'organisation de nos travaux pendant cette seconde partie de la session de 1982.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation vousalue chaleureusement à l'occasion de la prise de vos fonctions de Président. Votre longue et distinguée carrière, aussi bien en Afrique orientale qu'en qualité de représentant de votre pays à l'étranger, n'a cessé de renforcer votre réputation d'administrateur et de négociateur international très habile et expérimenté. Vous incarnez les belles qualités de modération, d'équité et d'efficacité que votre pays, le Kenya, a apportées au développement de l'Afrique dans le cadre de la communauté internationale en général, et que, nous en sommes certains, il continuera d'apporter dans l'avenir.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. l'Ambassadeur Okawa, envers lequel nous avons une dette considérable pour l'excellente façon dont il a dirigé nos travaux pendant une période particulièrement délicate. Nous sommes heureux également de nous associer aux paroles de bienvenue qui ont été adressées au nouveau représentant de la Roumanie, M. l'Ambassadeur Datcou. Monsieur le Président, la brièveté de notre session d'été devrait nous inciter à réduire au maximum notre débat général. Je m'efforcerai donc d'être très bref et de m'abstenir des réflexions politiques plus générales que nous avons trouvées utiles pour établir le cadre de nos travaux en d'autres occasions.

Toutefois, je voudrais exposer quelques considérations rétrospectives sur la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est terminée à New York le 11 juillet, et qui précède donc immédiatement

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

notre session. Il est certain que cette session s'est soldée par des résultats décevants dans de nombreux domaines, en dépit de gros efforts, de la persévérance et de la bonne volonté collective que sa préparation a exigés et qui ont marqué ses premières phases. Beaucoup ont été déçus par les résultats obtenus; cette déception est partagée par le Gouvernement fédéral, d'autant plus qu'il a déployé des efforts considérables pour que la conférence porte davantage de fruits. Pourtant, mon Gouvernement ne trouve dans cette situation aucun motif de découragement. Au contraire, il attache une grande importance à la réaffirmation de la validité du Document final de la première session extraordinaire, à l'assurance de pouvoir poursuivre le débat mondial sur le désarmement, et au maintien du principe du consensus. A son avis, la session extraordinaire a ainsi confirmé les principes les plus importants qui nous permettront de continuer à réagir positivement au défi du désarmement auquel est confrontée la communauté internationale. Nous connaissons tous la complexité et la multiplicité des problèmes qui nous sont posés. Peut-être alors devrions-nous tous admettre qu'oubliés de cette complexité, nous avons assigné à la session extraordinaire (en dépit du délai relativement limité qu'elle laissait pour les négociations) une tâche trop vaste, et que nous nous sommes fixé un objectif trop ambitieux.

Pourtant, il existe nombre d'éléments utiles et positifs dans les "Conclusions" de la session extraordinaire et, d'autre part, nous ne devrions pas oublier que, parallèlement à la session, les deux plus grandes puissances ont accepté de s'engager dans une négociation cruciale dans le domaine des armements nucléaires stratégiques, et le fait que la première séance des négociations START se soit déroulée au cours de la session elle-même constitue un encouragement et une incitation pour l'avenir.

Le Gouvernement fédéral allemand est déterminé - dans l'esprit de l'allocution prononcée le 14 juin par le Chancelier Schmidt devant l'Organisation des Nations Unies - à oeuvrer résolument pour la réalisation des objectifs du désarmement et à apporter des contributions aussi concrètes que possible.

* * *

Au cours de cette session abrégée, nous sommes par ailleurs appelés à examiner des problèmes concrets de la façon la plus rationnelle et avec le maximum de rendement. Puisque tous les thèmes de l'ordre du jour doivent être examinés en détail en plénière, je m'abstiendrai pour l'instant d'exposer mes considérations sur chacun d'entre eux. Je mentionnerai seulement ceux dans lesquels ma délégation observe un potentiel particulier de progrès au cours de la session, et auxquels elle attache des priorités particulières.

Le groupe des armes chimiques a pris de bonne heure un départ prometteur. C'est à coup sûr l'organe de travail qui totalisera le nombre maximal de réunions d'ici la fin de notre session. Cela est parfaitement conforme aux intentions de ma délégation. L'interdiction complète des armes chimiques est le premier point qui figure sur notre liste de priorités, et ma délégation note avec encouragement les nouvelles perspectives qui se sont ouvertes au sujet des travaux du Comité dans ce domaine sur la base de déclarations faites au cours de la deuxième session extraordinaire, particulièrement par la délégation soviétique. Ces perspectives doivent être explorées avec soin, et évaluées compte tenu des exigences que nombre de pays ont formulées lors de sessions précédentes, spécifiquement en matière de vérification. D'une façon générale, ma délégation a accueilli favorablement l'idée qui inspire les nouvelles propositions soviétiques, mais elle pense qu'il demeure peut-être de considérables lacunes, surtout en ce qui concerne la portée des inspections obligatoires

(M. MeGENER, République fédérale d'Allemagne)

régulières sur place et la nécessité d'incorporer dans la future convention sur les armes chimiques une véritable obligation contractuelle pour tous les Etats d'admettre des inspections sur place dans le cas où l'on alléguerait que la convention a été violée, lorsqu'une demande formelle d'inspection aurait été formulée. Afin d'obtenir une idée plus claire de la signification des propositions soviétiques, ma délégation a posé dans un document de travail un certain nombre de questions détaillées. Nous attendons avec intérêt les réponses de la délégation soviétique, que nous remercions à l'avance. Le Groupe de travail des armes chimiques a commencé ses travaux avec une énergie et une rapidité considérables, et cette impulsion doit être maintenue.

De l'avis de ma délégation, il est impératif que le Groupe de travail sur les essais nucléaires entame rapidement ces travaux sous une direction dynamique, et que l'on utilise pleinement, grâce à un plan de travail bien structuré et en mettant à profit au maximum les connaissances techniques et politiques, le potentiel que représente le mandat du Groupe adopté par le Comité à la fin du mois d'avril. Ma délégation souhaite particulièrement voir progresser les travaux de ce Groupe dans un esprit réaliste, compte tenu de la disposition et de l'aptitude de tous les pays participants à progresser à l'heure actuelle. Cela implique aussi que le Groupe de travail ne néglige pas le principe de la progressivité et apporte sa récolte, aussi limitée qu'elle puisse paraître à certains au moment où les fruits sont mûrs - en espérant que d'autres saisons nous donneront d'autres fruits plus savoureux peut-être encore.

Le Programme global de désarmement figure de nouveau sur notre liste de points de l'ordre du jour. Ma délégation s'est efforcée d'apporter la plus grande contribution possible au Programme global, tant avant la session extraordinaire que pendant celle-ci. Nous regrettons donc particulièrement que les progrès accomplis à New York n'aient pas été plus substantiels. Pourtant, l'étude approfondie de toutes les parties du Programme global de désarmement au cours de la session extraordinaire a abouti à des résultats intermédiaires qu'il ne faut pas sous-estimer, et certainement à une meilleure compréhension de ce que à quoi le Programme doit et peut aboutir. Il est peut-être assez vain de consacrer une grande partie de la présente session à d'autres négociations formelles sur le Programme global, mais toutes les délégations doivent maintenant analyser avec soin les résultats des négociations de juin et juillet et, sur cette base, peut-être dans le contexte d'échanges informels, se demander comment et quand une nouvelle série de négociations devrait être entreprise, compte tenu de notre date limite pour cette activité, à savoir 1985. Au cours des étapes finales de la session extraordinaire, ma délégation a eu l'occasion de suggérer que nous puissions éventuellement repenser la méthodologie et la structure du Programme global.

En tant que Président du Groupe des armes radiologiques, je suis pleinement conscient des problèmes qu'il y a à reprendre et conclure dans de bonnes conditions les négociations au sein de ce Groupe. A ce stade, il apparaît important que toutes les délégations se fassent une idée très claire des options qui s'offrent aux négociateurs. J'ai écrit en ce sens à tous les chefs de délégation, et je compte pouvoir bientôt entreprendre certaines consultations officielles sur la base des réponses reçues, avant que le Groupe de travail ne soit appelé à tenir de nouvelles réunions officielles.

Le Comité doit faire rapport à la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale sur la structure de sa composition, et discuter d'un certain nombre de recommandations mûrement réfléchies sur la restructuration de ses travaux.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma délégation souhaite que les réunions plénières officieuses en vue d'examiner ces questions importantes commencent rapidement. Il est urgent de nous doter d'une structure de travail plus rationnelle permettant au Comité de mieux utiliser le temps dont il dispose. Ma délégation est disposée à souscrire à toute suggestion utile qui serait soumise dans ce contexte.

La recommandation formulée devant la session extraordinaire, tendant à ce que le Comité tienne sans interruption une session annuelle prolongée, a la faveur de ma délégation, et présente des avantages concrets évidents. Cependant, la liaison personnelle entre les réunions multilatérales sur le désarmement à Genève et à New York ne doit pas être rompue. A notre avis, le futur programme de travail du Comité doit être tel que les délégations à Genève puissent continuer d'apporter leur pleine contribution aux débats de la Première Commission de l'Assemblée générale et également, bien que peut-être dans une moindre mesure, aux travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous serions favorables à un élargissement limité de la composition du Comité visant à rendre ses travaux plus efficaces, et nous recommandons que, tout à fait indépendamment des rumeurs concernant l'identité de tels ou tels candidats et avant d'aborder le stade des candidatures, le principe et le pourcentage de cet élargissement soient arrêtés sans délai sur la base de critères solides et objectifs. En particulier, la contribution que chaque pays peut apporter au Comité sur la base de ses activités constructives antérieures présente une importance particulière.

Ma délégation souhaite que le Comité aborde ses activités concrètes dès que possible, et vous promet, Monsieur le Président, son entière coopération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Nous avons à présent épuisé le temps dont nous disposons pour la séance de ce matin. En l'absence d'objections, je proposerais que nous suspendions la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi. Nous entendrions alors le dernier orateur inscrit sur ma liste et, aussitôt après, je convoquerais une réunion officieuse du Comité pour examiner quelques questions d'organisation. S'il n'y a pas d'objection, c'est ainsi que je procéderai. Avant de reprendre la séance, je voudrais annoncer, au nom de M. Skinner, du Canada, qui coordonne les travaux de l'un des groupes de contact du Groupe de travail des armes chimiques, que ce groupe de contact se réunira cet après-midi, immédiatement après la séance plénière du Comité, dans la Salle de conférence I.

La séance est suspendue à 13 h 5; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 175^{ème} séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Comme convenu ce matin, le Comité entendra à présent le dernier orateur inscrit pour la séance plénière d'aujourd'hui.

Je donne la parole à la distinguée représentante de la Suède, Mme Inga Thorsson.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je suis très heureuse de vous féliciter pour votre accession à ce poste important de Président du Comité du désarmement pendant le mois d'août.

(Mme Thorsson, Suède)

Bien entendu, la délégation suédoise vous apportera son plein appui dans l'exécution de votre mandat, dont vous vous acquitterez avec la compétence et la distinction auxquelles vous nous avez habitués.

J'aimerais également vous remercier des aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées ce matin.

Je remercie aussi chaleureusement le représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa, de s'être acquitté à la perfection de ses lourdes tâches en tant que Président du Comité, non seulement pendant le mois d'avril, mais également dans les coulisses de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Je tiens également à adresser la bienvenue au nouveau représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Dactou, mon ami de la Première Commission de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années.

De même, la délégation suédoise est très heureuse de voir dans cette salle ses collègues du désarmement de cette année, et tient à leur souhaiter la bienvenue.

Monsieur le Président, voici de nouveau réuni le club des 40 nations qui, au cours des années, ont pris l'engagement, par leurs votes à l'Assemblée générale des Nations Unies, de mener à bien des négociations multilatérales sur le désarmement. Sommes-nous plus heureux, plus satisfaits de la situation aujourd'hui que lorsque nous nous sommes séparés à la fin du mois d'avril ?

Entre-temps s'est tenue la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Tous ceux qui se sont engagés à défendre la cause du désarmement conviendront comme moi, je le pense, que nous ne sommes pas plus satisfaits qu'il y a trois mois. L'impression qui subsiste aujourd'hui est que les gouvernements qui sont véritablement attachés au désarmement, qu'ils considèrent être la cause primordiale de la présente génération de l'humanité - et le Gouvernement suédois est de ceux-là - devront après ces cinq semaines à New York, redoubler d'efforts pour réaliser dans un avenir assez immédiat un progrès décisif dans les négociations sur le désarmement. Sinon le résultat final ne fera pas de doute. Reconnaissons que des difficultés existent, que des obstacles existent et même qu'il existe des adversaires du désarmement, ce qui rend les résultats infiniment plus difficiles à obtenir. Nous avons pu le constater pendant les cinq semaines mémorables que nous avons passées en juin-juillet pendant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Quel jugement devons-nous porter sur les événements survenus depuis que le Comité du désarmement a ajourné ses travaux à la fin d'avril ?

Les semaines à New York ont été des semaines d'agonie et d'angoisse. Et à la fin, le samedi 10 juillet, nous avons entendu un nombre impressionnant d'orateurs qui désiraient faire connaître leur opinion sur les raisons des échecs pendant ces semaines.

Il y a certainement beaucoup à dire, en termes négatifs, sur la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Mais il est à mon sens important de souligner que presque tout ce qui est arrivé, et ce qui n'est pas arrivé, aurait pu être prévu à l'avance. Rappelons que la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a quatre ans, avait exigé six semaines de travail et un effort soutenu presque jusqu'au point d'effondrement pour parvenir à l'adoption ultime d'un Document final qui,

(Mme Thorsson, Suède)

à très juste titre, a été qualifié comme ayant une importance historique. Cela est arrivé à un moment où les relations internationales, et en particulier les relations entre les deux superpuissances, étaient infiniment meilleures qu'elles ne le sont aujourd'hui. La deuxième session extraordinaire s'est trouvée devant la tâche de régler, en cinq semaines, deux questions importantes d'une telle ampleur et contenant des éléments si controversés, débattus et négociés depuis des années, qu'il aurait fallu une confiance et une bonne volonté incroyables pour y parvenir. Nous savons tous que, dans la situation actuelle, cela n'était pas le cas. La tâche qui attendait la deuxième session extraordinaire équivalait à ce que l'Organisation des Nations Unies demande aux deux superpuissances de modifier du jour au lendemain leurs conceptions stratégiques fondamentales.

Ainsi, les conditions préalables indispensables pour aller au-delà du Document final de 1978 étaient-elles tout simplement inexistantes. Pourtant, à mon avis, quatre choses ont été obtenues à cette deuxième session.

Tout d'abord, la session a adopté, par consensus, un document de clôture contenant, dans sa dernière partie, dix paragraphes de conclusions politiques.

Deuxièmement, elle a adopté des directives pour la Campagne mondiale du désarmement, qui a été solennellement lancée à la séance d'ouverture de la session.

Troisièmement, elle a été un catalyseur pour l'une des manifestations les plus impressionnantes de mouvements populaires encore jamais vus, non seulement à New York, mais partout où l'opinion peut s'exprimer librement.

Quatrièmement, elle a assuré l'examen continu des questions inscrites à son ordre du jour en les renvoyant à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale et, le cas échéant, aux sessions ultérieures. Aucune proposition n'a été définitivement étouffée.

Permettez-moi de dire encore quelques mots concernant certains de ces résultats.

Le document de clôture n'est pas un mauvais document. Au contraire, étant donné les circonstances, c'est un très bon document. Il donne l'historique des quatre dernières années en termes politiques clairs et contient en outre un certain nombre de déclarations politiques adoptées par consensus sur des questions qui, jusqu'au dernier moment, avaient été fortement contestées par les principales puissances militaires. Ce qui est encore plus important, compte tenu du fait que certains indices donnaient à penser que quelques-unes de ces puissances vacillaient dans leur attachement au Document final de 1978, c'est la réaffirmation sans équivoque et unanime par tous les États Membres de la validité de ce Document et de leur engagement à respecter, dans les négociations sur le désarmement, les priorités fixées dans son Programme d'action.

Malheureusement, Monsieur le Président, il me faudra revenir, avec tristesse, sur ce point particulier dans quelques minutes. Cela à cause de quelque chose qui est apparu très clairement pendant les cinq semaines de la session extraordinaire et qui n'est certes pas un phénomène nouveau. Je m'arrêterai, bien que brièvement, sur ce point qui est sans conteste la principale raison de notre échec qui a marqué jusqu'ici les négociations multilatérales sur le désarmement. Comme chacun peut le deviner, je veux parler de l'attitude des superpuissances à l'égard de ces négociations, ces puissances qui, par leur politique de négligence et d'obstruction, ont empêché tout progrès au cours des années, ces puissances qui préfèrent des négociations bilatérales

(Mme Thorsson, Suède)

secrètes derrière des portes fermées et refusent à cet organe multilatéral le droit et la possibilité de négocier sur les points hautement prioritaires inscrits à son ordre du jour, ces puissances qui méconnaissent politiquement, sinon sur le plan juridique, des résolutions contraignantes de l'Organisation des Nations Unies qu'elles ont elles-mêmes acceptées par leurs votes, ces puissances qui, par leur comportement, font preuve d'arrogance à l'égard du monde qui les entoure.

Tout ce qui est arrivé - et n'est pas arrivé - jusqu'ici dans le domaine des négociations sur le désarmement à l'ère nucléaire dénote à mon sens un manque de perspicacité et d'imagination de la part de ces puissances. Je citerai pour preuve une phrase de la lettre que le Président Reagan a adressée au Général Rowny, chef de la délégation des Etats-Unis, au début des négociations START, qui ont commencé le 29 juin, ici même à Genève :

"Les Etats-Unis et l'URSS, en tant que principales puissances nucléaires du monde, sont les mandataires de l'humanité dans la tâche immense qui consiste à mettre fin à la menace des arsenaux nucléaires et à les transformer en instruments de soutien de la paix."

Je tiens à dire en toute sincérité, Monsieur le Président, qu'à en juger par leurs réalisations qui, jusqu'ici, n'ont eu d'autre résultat que d'accélérer la course aux armements nucléaires, la majorité des peuples de cette Terre ont une profonde méfiance à l'égard de ces "mandataires de l'humanité". Nous avons le droit d'être des partenaires égaux, et cela pour deux raisons :

1. Les Etats dotés d'armes nucléaires se sont montrés incapables de se libérer d'une situation caractérisée par un dilemme moralement et politiquement insoluble.

2. Tous les Etats, nucléaires ou non nucléaires, militairement alignés, neutres ou non alignés, partagent le destin commun d'un holocauste nucléaire possible.

Etant donné la politique obstructionniste des superpuissances que nous avons pu observer pendant des années et, tout récemment, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, je n'ai pu en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu le représentant des Etats-Unis déclarer, le dernier jour de la session :

"Les Etats-Unis sont fiers de leur palmarès en matière de désarmement."

Je ne peux également qu'être en désaccord avec l'Ambassadeur de l'URSS auprès de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il a parlé, à cette même occasion, de l'approche constructive des délégations des pays socialistes et déclaré en outre que leurs positions correspondent aux aspirations de l'écrasante majorité des Etats et des peuples du monde. Ce sont, bien entendu, les actes et non les paroles qui comptent lorsqu'on veut évaluer le comportement des superpuissances. Or, les actes de l'URSS sont en contradiction avec les paroles prononcées par ses représentants à l'Organisation des Nations Unies.

Un exemple flagrant de l'intransigeance des superpuissances dans ce cas particulier, spécialement celle des Etats-Unis, soutenus par le Royaume-Uni, est évidemment leur attitude, avant, pendant et après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, à l'égard du traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, étant à juste titre considéré comme l'élément clef du désarmement nucléaire, a reçu la plus haute priorité dans notre ordre du jour. Cet élément clef a, comme nous le savons tous, une histoire tragique. Jusqu'ici tous les efforts pour entamer des négociations véritables sont restés vains.

(Mme Thorsson, Suède)

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement cette résistance a continué, bloquant toute tentative visant à faire adopter des textes qui avaient été dilués à un strict minimum. Les remarques dénigrantes au sujet de l'utilité d'un traité d'interdiction complète des essais faites par les Etats réfractaires pourraient nous faire douter du sérieux de leur acceptation récente d'entamer des discussions sur une interdiction complète des essais au sein d'un groupe de travail du Comité.

Il convient naturellement de rappeler une fois encore qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, même ces Etats se sont joints au consensus sur l'adoption du document de clôture, où il est dit, au paragraphe 62 :

"L'Assemblée générale a été encouragée par la réaffirmation unanime et catégorique par tous les Etats Membres de la validité du Document final de la dixième session extraordinaire, ainsi que par leur engagement solennel de s'y tenir et leur promesse de respecter, dans les négociations sur le désarmement, les priorités convenues dans son Programme d'action."

Pourtant, il y a deux semaines, dix jours après avoir approuvé à l'Organisation des Nations Unies ce document de consensus, l'Administration Reagan a décidé, dix-neuf ans après le Traité d'interdiction partielle des essais, de ne pas reprendre les négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais. C'est une grave nouvelle. Non pas que nous ayons particulièrement besoin des négociations tripartites, qui n'étaient destinées, après tout, qu'à préparer des négociations multilatérales dans cet organe sur la question de notre ordre du jour à laquelle nous avons donné la plus haute priorité. Mais le sens de la décision américaine semble être de repousser à un avenir éloigné tout examen sérieux d'un traité d'interdiction complète des essais.

Nous devrions peut-être ne pas être surpris, car nous avons été prévenus, par exemple dans le discours mémorable prononcé le 9 février par le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Eugene Rostow, dans cette même enceinte. Il a déclaré à cette occasion que "l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'a pas été mise en doute", et qu'une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements". Mais il a dit quelque chose de plus frappant encore, et je le cite à nouveau :

"Les limitations imposées aux essais doivent nécessairement être examinées dans le contexte du large éventail des questions nucléaires."

Comment l'amalgame de l'interdiction complète des essais et du "large éventail des questions nucléaires" peut-il être conforme aux engagements juridiquement contraignants des Etats-Unis vis-à-vis d'un traité d'interdiction complète des essais, engagements pris dans le deuxième alinéa du préambule du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, où les parties ont affirmé qu'elles cherchaient à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, affirmation réitérée dans le Traité sur la non-prolifération de 1968 ?

Rien, dans ces documents juridiquement contraignants, qui ont été signés et ratifiés par les Etats-Unis, ne lie le traité d'interdiction complète des essais au "large éventail des questions nucléaires". Au contraire, il y est dit explicitement qu'un tel traité est recherché pour sa valeur intrinsèque. Les Etats-Unis n'ont pas abrogé ces alinéas. Devrions-nous pourtant tirer de leur action récente la conclusion que les Etats-Unis ne veulent pas de ce traité, et qu'en poursuivant les essais nucléaires ils visent à prolonger une course aux armements nucléaires meurtrière ?

(Mme Thorsson, Suède)

Mais est-ce que les Etats-Unis sont maintenant prêts à affronter une situation dans laquelle ils seront accusés de violer des engagements internationaux juridiquement contraignants, librement contractés ? Quand ces engagements ont été pris en 1963, après la ratification du Traité d'interdiction partielle des essais au Sénat, par 80 voix contre 19, celui qui était alors le chef de file des Républicains au Sénat, Everett M. Dirksen, a déclaré :

"Je n'aimerais pas qu'il soit écrit sur ma tombe : 'Il savait ce qui était arrivé à Hiroshima, mais il n'a rien fait'."

Le prochain pas semble être repoussé à un avenir éloigné. Que sera-t-il écrit sur les tombes des responsables de cette déplorable situation ?

Naturellement, il est aussi des considérations politiques pratiques qui devraient retenir l'attention des Etats-Unis, concernant leur refus manifeste d'accepter de véritables négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais. Cette superpuissance devrait savoir qu'il y a parmi les Etats non dotés d'armes nucléaires une opposition de plus en plus forte et féroce contre les obstacles que les Etats dotés d'armes nucléaires dressent sur la voie du désarmement nucléaire prévu à l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Qu'advient-il à la troisième Conférence d'examen de ce traité en 1985, dans trois ans, si nous n'avons pas à cette époque un traité d'interdiction complète des essais négocié multilatéralement ? Les Etats-Unis prendront-ils le risque d'un effondrement du Traité sur la non-prolifération, le seul garde-fou, si déficient soit-il, que possède la communauté internationale contre une prolifération horizontale des armes nucléaires ?

Non, nous n'aurions pas dû être surpris de la décision du Président Reagan, il y a deux semaines. Nous avons été amplement prévenus. Mais nous sommes profondément désolés et choqués qu'elle ait été prise après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, après la réaffirmation de la validité du Document final de la première session extraordinaire. Cependant, en faisant fi une nouvelle fois de décisions prises à l'ONU par consensus, les Etats-Unis donnent à bon compte des munitions à leur principal adversaire. C'est faciliter inutilement l'action de celle-ci sur la scène internationale.

Qu'il me soit permis d'affirmer solennellement que conformément à la politique constante de la Suède, pour nous, un traité d'interdiction complète des essais conserve toute son importance à la fois comme un moyen de ralentir ou d'arrêter la prolifération des armes nucléaires, et comme une démonstration de l'intérêt possible des puissances nucléaires pour l'ouverture, enfin, d'une ère de retenue nucléaire mutuelle.

Nous continuons aussi de penser que l'objectif est, et doit être, de réaliser une interdiction complète des essais d'une durée illimitée. Si nous appuyons l'idée de ce que l'on doit appeler un moratoire dans ce contexte, c'est-à-dire une interdiction des essais d'une durée limitée, nous ne le considérons que comme un instrument pour promouvoir la négociation d'un traité d'interdiction complète et permanente des essais assorti d'une stricte vérification internationale. A ce propos, permettez-moi de souligner que la Suède ne croit pas à l'internationalisation d'un traité sur l'interdiction des essais au-delà d'un certain seuil, du type de celui conclu en 1974 mais non encore ratifié par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Un tel traité n'empêcherait pas ce que nous craignons, c'est-à-dire une prolifération horizontale des armes nucléaires, et ne préoccuperait guère les puissances nucléaires développées qui pourraient légitimer, probablement pour longtemps, leur poursuite d'intenses travaux de mise au point d'armes nucléaires en-deçà du seuil généreux autorisé. Cela équivaldrait à un autre

(Mme Thorsson, Suède)

camouflage d'essais illimités. J'insiste quelque peu là dessus, car je crois comprendre que la dernière démarche du Président Reagan est de chercher à apporter des changements à ce traité afin de renforcer encore la protection contre la violation de ses limites. Cela ne servirait qu'à montrer un certain zèle dans la recherche de mesures de limitation des armements, alors qu'en vérité il n'y en aurait pas.

Le Groupe de travail qui a maintenant été créé devrait être utilisé à plein pour étudier tous les aspects pertinents d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Comité du désarmement devrait ici se rappeler que l'action du Groupe d'experts sismologues, à d'importants égards, faciliterait et renforcerait les activités du Groupe de travail. Dans ce contexte, je voudrais aussi souligner l'intérêt de permettre au Groupe d'experts d'étudier également les méthodes les plus modernes d'acquisition et d'analyse des données et de faire rapport à leur sujet, et d'élargir ses possibilités d'examiner d'autres façons de vérifier le respect d'une interdiction des essais, par exemple par la détection et la mesure de la radio-activité aéroportée.

Pendant que se déroulent les travaux du Groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais, la Suède a l'intention de représenter en temps utile les parties pertinentes de son projet de traité de 1977, avec de nouvelles parties qui tiendront compte des progrès réalisés depuis et des commentaires faits au Groupe de travail, de façon à fournir au Comité du désarmement un projet de texte complet et actuel.

La brièveté de cette session du Comité du désarmement ne permettra probablement d'accomplir que des progrès limités en ce qui concerne l'autre point hautement prioritaire, celui des armes chimiques, au sujet duquel une somme de travail considérable et utile a été accomplie au cours des deux dernières années. Dans la mesure où de nouveaux signaux politiques étaient nécessaires, nous avons pris note avec beaucoup d'intérêt des grandes lignes d'un projet de convention présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement par l'Union soviétique. Etant donné que ce plan semble présenter ou refléter un certain nombre de caractéristiques examinées par le Comité, nous espérons qu'il traduit une volonté authentique de négocier des questions difficiles, et qu'il n'a pas seulement pour objet de contrer, sur le plan politique, certaines dispositions préconisées par l'autre superpuissance dans le domaine des armes chimiques. Nous attendons avec impatience d'examiner ces questions de façon plus détaillée au sein du Groupe de travail des armes chimiques.

Il semble à ma délégation que le domaine des armes chimiques soit un secteur de négociation au sujet duquel il existe encore un espoir de parvenir à un accord, quelle que soit la complexité du fond de cette question. Cette occasion doit être pleinement utilisée par le Comité et son Groupe de travail. Il va sans dire que la coopération active des superpuissances sera nécessaire, non seulement dans le cadre du Comité, mais aussi par une reprise de leurs négociations bilatérales. Nous sommes, pour notre part, disposés à faire tous les efforts pour contribuer à la solution des problèmes en suspens. Nous ne serions pas opposés, notamment, à la poursuite des travaux au-delà de la période de travail prévue du Comité, si cela paraissait souhaitable pour accomplir des progrès décisifs.

Je poursuivrai en disant quelques mots sur les procédures et les activités du Comité du désarmement, qui a été confirmé en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. La Suède ne pense pas que nous devions permettre à une discussion sur cette question de se transformer en un grand débat de procédure, qui priverait le Comité d'une grande partie de son temps précieux de négociation. Par ailleurs, il serait futile de nier que certains changements et améliorations pourraient être apportés au moyen de consultations officieuses.

(Mme Thorsson, Suède)

A ce propos, permettez-moi de faire les brèves observations suivantes : nous nourrissons quelques doutes au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à faire de cet organe un forum permanent de négociation toute l'année durant. Même la charge de travail actuelle du Comité met à rude épreuve les capacités d'un pays développé et techniquement avancé comme le mien. Une nouvelle extension des horaires et des programmes de travail aurait probablement pour effet d'étirer démesurément les petites délégations et ne favoriserait que les grands Etats ou groupes d'Etats dont on a parfois motif de mettre en doute l'intérêt sincère pour le désarmement.

Mais il existe, comme je l'ai dit, des possibilités d'améliorer l'efficacité de nos travaux. Ainsi, on peut mettre en question l'utilisation des séances plénières pour faire des déclarations générales répétées. Des priorités beaucoup plus strictes devraient être fixées pour ce qui est du temps attribué aux groupes de travail. Alors qu'il semble être souhaitable de consacrer des séances supplémentaires aux négociations sur les armes chimiques et sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires - et peut-être aussi à l'espace extra-atmosphérique - nous limiterions quelque peu le temps attribué à certains autres groupes de travail, non pas parce que les questions qu'ils traitent ne présentent en elles-mêmes qu'une importance secondaire, mais parce qu'il est peu probable qu'elles produisent des résultats, à moins que n'intervienne un changement dans les volontés et les esprits. Cela pourrait être vérifié en temps opportun au moyen de consultations officieuses.

Permettez-moi aussi de rappeler l'opinion bien arrêtée de la Suède, que nous partageons avec de nombreux autres membres du Groupe des 21, que l'on ne devrait plus permettre qu'il soit mis en défaut de la règle du consensus du Comité dans les questions procédurales, tel que c'est le cas dans le blocage de la création de groupes de travail demandée par la majorité des membres du Comité.

On a dit et l'on dira beaucoup de choses au sujet de la nécessité impérieuse qu'intervienne un changement des volontés et des esprits, d'abord et surtout en ce qui concerne les principales puissances militaires. Cela fait longtemps que nous attendons ce changement. Nombreux sont ceux, parmi nous, qui se sont récemment repris à espérer, non pas qu'il y ait des signes d'un tel changement, mais en raison de l'émergence d'une nouvelle et, espérons-le, importante force politique, la conscience publique rapidement grandissante des risques extraordinaires que court cette génération et les générations à venir, si nous permettons aux dirigeants du monde de poursuivre sur leur lancée actuelle. Pour un nombre croissant de personnes, qui augmente rapidement, la question, qui était une question de dissuasion, d'équilibre militaire, d'infériorité ou de supériorité, est devenue une question de survie. Il y a une prise de conscience rapidement grandissante de ce qu'est réellement une arme nucléaire. Pour la première fois depuis 1962, lorsque Herman Kahn a publié son ouvrage bien connu, les gens se sont mis à penser à l'impensable. L'une des raisons en est la suivante : ils ont soudain compris qu'ils devront le faire, parce que les dirigeants militaires et politiques, en parlant de "contre-attaques nucléaires contrôlées" et de "conflits prolongés", ont rendu concevable ce qui était impensable, c'est-à-dire que la logique des doctrines nucléaires tend à rendre utilisables les armes nucléaires. Et les gens comprennent qu'il faudra arrêter cette tendance dans l'intérêt de la survie.

Les mouvements pour la paix, vigoureux et à large assise populaire, de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord sont ce que George Kennan a récemment appelé

(Mme Thorsson, Suède)

le phénomène le plus frappant du début des années 1980, du fait qu'ils ont déjà influé sur le cours des événements. Ils étaient très présents durant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et leurs activités pendant ces semaines ont été plus impressionnantes que ce que n'importe qui aurait pu imaginer. Nul parmi ceux qui ont participé, comme je l'ai fait, à la démonstration de masse du 12 juin, ordonnée, pacifique et gaie et qui a rassemblé 800 000 personnes pour le désarmement et la paix, n'oubliera jamais le rôle que les citoyens individuels concernés peuvent jouer, et continueront de jouer, dans le combat pour l'équité, la décence et des relations pacifiques entre les nations. Il ne faudra jamais permettre que ce que certains ont appelé le triste échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement puisse éclipser la nécessité impérieuse pour tous les hommes de bonne volonté de former un électorat international du désarmement, pour se joindre aux forces oeuvrant pour la réalisation d'un monde sûr et pacifique et pour l'amélioration de la condition humaine en tous lieux.

Affranchir l'humanité des dangers actuels d'extinction est la tâche de notre génération d'hommes et de femmes. Il y a quelques semaines, j'ai écouté un témoignage émouvant sur la nécessité de cette tâche, par un prêtre catholique américain bien connu, le Père Theodore Hesburgh. Il a dit ce qui suit :

"J'ai fait l'expérience de quelque chose de presque analogue à une conversion religieuse. Pendant trente ans, je me suis consacré intensément à essayer de créer un monde meilleur, face à une pauvreté extrême en Asie, en Afrique et en Amérique latine, travaillant pour soulager la faim dans le monde, pour m'opposer au déni des droits de l'homme dans mon pays et à l'étranger, luttant contre les maladies tropicales qui affectent des centaines de millions d'êtres humains, contre l'analphabétisme et pour l'éducation, et soudain j'ai pris conscience du fait que si nous n'éliminons pas la menace nucléaire, tous ces autres problèmes deviendront sans objet, car il n'y aura plus d'êtres humains sur Terre pour avoir des problèmes."

Lorsque la même prise de conscience se sera produite partout dans le monde, aucun dirigeant politique dans une grande puissance militaire quelle qu'elle soit ne pourra s'y opposer. Le désarmement sera l'idée dont l'heure aura sonné.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'égard de la Présidence.

Ma liste des orateurs pour aujourd'hui est donc épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole ?

Avant de lever cette séance plénière et de convoquer une réunion officielle du Comité, je voudrais informer les membres du Comité que le secrétariat a distribué aujourd'hui le document CD/INF.1/Rev.7 intitulé "Renseignements à l'usage des délégations sur les dispositions et la documentation relatives à la Conférence".

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 5 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 heures.